



INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

Appel à projets Auvergne – Rhône- Alpes **Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux**

Publication de l'appel à projet le 21 février 2019 pour une durée d'un an

Date limite de dépôt des candidatures pour la première vague: 19 avril 2019

Dates limites prévisionnelles de dépôt des candidatures

-19 mai 2018 pour la deuxième vague

-19 septembre 2018 pour la troisième vague



SOMMAIRE

1.	Le contexte et les enjeux	3
1.1.	Contexte et enjeux au niveau national	3
1.2.	Agir en commun : une approche partenariale à partir d'un diagnostic régional afin de décloisonner les interventions.....	5
2.	Objectifs	11
2.1.	La nature des actions de repérage et de mobilisation : privilégier le « aller vers » et les actions de « rattachage »	11
2.2.	Public cible	13
2.3.	Nature des projets et enjeux de coopération	13
2.4.	L'échelon territorial.....	15
3.	Règles de financement	15
4.	Processus de sélection.....	16
4.1.	Critères d'éligibilité des projets.....	16
4.2.	Critères de sélection des dossiers	16
4.3.	Modalités de sélection	17
4.4.	Transparence du processus	18
5.	Mise en œuvre, suivi des résultats et évaluation	18
5.1.	Conventionnement.....	18
5.2.	Les modalités de suivi des résultats et d'évaluation	18
5.3.	Communication	19
5.4.	Confidentialité des données personnelles	19

1. Le contexte et les enjeux

1.1 Contexte et enjeux au niveau national

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du plan d'investissement dans les compétences, qui vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés, ce qui amène à prendre contact et à remobiliser des personnes parmi les plus vulnérables, parfois sans contact avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi.

Envisagé sous l'angle des jeunes NEETs, le repérage de ces « invisibles » constitue une priorité européenne ces dernières années, rappelée à la fois par la Commission européenne et par la Cour des comptes européenne dans le cadre de la Garantie européenne pour la jeunesse¹.

Des travaux ont été engagés au 2^{ème} semestre 2017 autour d'un groupe de travail national et interministériel piloté par la DGEFP et des jeunes dans le cadre de la Commission de l'insertion des jeunes du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ).

Constats et chiffres clés relatifs aux jeunes

Les jeunes de 16-25 ans font face à un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne (20,8 % contre 9,1 % au 2^{ème} trimestre 2018) ; il est près du double dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (35,8 % au 1^{er} janvier 2018). Parmi ceux-ci, tous les jeunes n'ont pas nécessairement recours au service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi), au risque d'une exclusion durable du marché du travail.

Dans son rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes de 2017, France Stratégie estime que près de 1 million de jeunes de 15 à 25 ans ne sont ni diplômés, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEETs). Dans les quartiers de la politique de la Ville (QPV), près d'un jeune de moins de 30 ans sur trois est NEET.

Une étude de la DARES, publiée en mars 2018, estime qu'en mars 2015, entre 230 000 et 330 000 jeunes de 16 à 25 ans NEETs peu diplômés sont « invisibles », c'est-à-dire non accompagnés par le service public de l'emploi, dont près d'un tiers souhaite pourtant accéder rapidement à l'emploi, tandis que les autres se trouvent en difficulté, principalement pour raisons de garde d'enfants ou de personnes dépendantes ou de problèmes de santé.

Une autre étude, réalisée par l'Observatoire des non-recours aux droits et services, rattaché au Centre National de la Recherche Scientifique a analysé en 2014 le non-recours chez les jeunes comme trouvant souvent sa source dans l'absence de demande voire le manque de motivation. **L'enjeu est alors de faire « émerger une demande » pour et par la « formulation d'un projet ».** En toile de fond, c'est bien souvent une lecture du non-recours par un prisme individuel qui prédomine, justifiant un travail sur la personne et son projet, au regard de son parcours singulier.

De nombreux travaux et études mettent également en avant pour **expliquer le « non recours » les complexités dans l'accès aux droits.** En particulier les travaux réalisés en mars 2017, à l'occasion du rapport « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse »², montrent que les jeunes sont particulièrement victimes de la complexité et du non recours : parce qu'ils vivent leurs premiers contacts avec les administrations ; parce qu'ils changent fréquemment de situation - de domicile, d'emploi, de statut - ce qui leur impose de réitérer les formalités à chacune de ces étapes. Or, les jeunes sont particulièrement mal armés pour faire face à ces contraintes administratives multiples. L'importance de l'illettrisme dans certains territoires accentue le non recours aux droits : 7 % de la population française est concernée par ce phénomène, qui atteint 14% des habitants dans les QPV, de fait éloignés de leurs droits.

¹ Commission européenne, *La garantie pour la jeunesse et l'initiative pour l'emploi des jeunes, trois ans après*, (COM (2016) 646) et Cour des comptes européenne, *Chômage des jeunes : les politiques de l'UE ont-elles changé le cours des choses*, Rapport spécial 5/2017

² <http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/Mission%20simplification%20jeunesse%20Dulin-Verot.pdf>

Parmi les jeunes « invisibles », les publics jeunes en situation de handicap font également face à des difficultés accentuées. Sortis du système scolaire du fait d'un décrochage scolaire plus massif et précoce en raison de leur handicap, d'un manque d'accès à la scolarisation dans les établissements médico-sociaux et des difficultés de transition entre le système éducatif et le monde du travail, les jeunes en situation de handicap sont plus souvent des « décrocheurs » peu ou pas qualifiés et souvent sans solution de formation. La plupart ne disposent pas d'une reconnaissance administrative de leur handicap. Les jeunes en situation de handicap demandeurs d'emploi représenteraient environ 3 % des effectifs des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans. Ils n'ont recours ni au service public de l'emploi ni aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Repérer et remobiliser les « invisibles » et offrir des solutions

Pour prévenir l'éloignement durable de certains actifs du marché du travail et le risque de précarisation croissante de ces publics, il y a donc un enjeu autour de démarches permettant d'« aller vers » les publics non accompagnés pour leur permettre d'accéder à un accompagnement, à une formation ou à un droit. **C'est là un point fondamental : il s'agit non seulement de renouer le contact et de favoriser une remobilisation, mais aussi d'assurer à l'issue de cette phase le relais vers une étape adaptée au parcours en construction.** A défaut, la remobilisation devient une déception de plus et la vulnérabilité du bénéficiaire peut en être accrue.

Des coordinations existent déjà dans le champ du repérage et de la mobilisation des jeunes NEETs, notamment à travers les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD), dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO)³, avec des actions des missions locales, et avec des actions des structures d'information-réseau information jeunesse, notamment dès 2018 avec la définition des territoires d'implantation de la Boussole des jeunes⁴.

Mais beaucoup reste à faire, pour intensifier l'effort, renouveler les modes d'action, capitaliser les expériences les plus probantes en vue qu'elles inspirent des projets supplémentaires, etc. C'est là le sens du présent appel à projets lancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Le Plan d'investissement veut promouvoir une approche différente, qui part des personnes, des difficultés qu'elles rencontrent et des projets qu'elles conçoivent plutôt que des dispositifs et des logiques administratives. Il encourage les partenariats et les coopérations, à l'échelle des opérateurs comme à celles des institutions et favorise la convergence entre les différents niveaux des collectivités territoriales et les services de l'Etat. Les communes et les établissements intercommunaux sont en première ligne pour connaître les habitants et leurs soucis d'accès à l'emploi. Les conseils départementaux jouent un rôle central en matière d'inclusion sociale. Les conseils régionaux sont compétents en matière d'orientation, de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de développement économique⁵. Ils sont également compétents pour organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités locales et des établissements publics en matière de politiques de jeunesse⁶. Le service public de l'emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes pour les aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle.

³ qui s'appuie sur le protocole d'accord du 13 août 2015 entre l'Etat et l'Association des régions de France (ARF) concernant la prise en charge des jeunes sortant de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle et, le cas échéant, sur les conventions Etat-région qui en découlent

⁴ Guide de déploiement de la Boussole des jeunes, diffusé le 31 janvier 2018. Actuellement, une dizaine de « Boussoles des jeunes » sont en cours de déploiement sur les 400 territoires identifiés.

⁵ Les dispositions de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et celles de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) consacrent en ce sens le principe d'une construction coordonnée des politiques en matière d'emploi, de formation et d'orientation entre l'Etat et les Régions, dans le cadre des CREFOP (comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle)

⁶ La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté confie aux Régions le chef de filat de la politique jeunesse (article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales).

Le présent appel à projets s'inscrit dans cette dynamique de travail partenariale pour la prolonger dans une approche différente consistant à aller vers les publics non accédant aux droits. L'engagement des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences offre un contexte favorable pour déployer des actions nouvelles et penser les suites de parcours, en complémentarité également avec les actions soutenues par les autres appels à projets lancés dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (appel à projets 100% inclusion, appel à projets prépa-apprentissage...).

1.2 Agir en commun : une approche partenariale à partir d'un diagnostic régional afin de décloisonner les interventions

Le présent appel à projets se donne pour ambitions de sortir des logiques de dispositifs, portés par des institutions disjointes, ayant chacune sa logique propre et sa légitimité et qui renvoient aux personnes les plus vulnérables le devoir de s'adapter.

Il a été défini à partir d'un canevas national et adapté au contexte et aux besoins de la région Auvergne- Rhône-Alpes. Il est construit à partir d'un diagnostic partagé entre les acteurs impliqués dans la conduite des politiques d'orientation, d'accompagnement, de formation et d'insertion, pour prendre en compte les politiques publiques des différents acteurs et les coopérations nouées au niveau régional et territorial. Il s'inscrit notamment en cohérence avec les schémas et diagnostics élaborés sur les territoires (schémas Départementaux des Services aux Familles, Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale...).

Sous l'égide de la DIRECCTE, les contributeurs à l'élaboration de ce diagnostic et de cette stratégie sont les services de l'Etat (notamment la DRJSCS, Education Nationale, la PJJ) et les collectivités territoriales – le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux –, auxquels sont associés les opérateurs du Service public de l'emploi tels que Pôle Emploi, les réseaux des Cap Emploi et des Missions Locales qui ont permis des liens avec divers acteurs associatifs de l'éducation, de l'information, du loisir, du sport et de la culture, de la justice, de la politique de la ville, du logement, de l'orientation, de la formation, de la cohésion sociale, de la santé, du handicap et de l'emploi au bénéfice des jeunes, les organismes de protection sociale.

Ces contributions permettent de retenir les points suivants :

Auvergne - Rhône- Alpes : une région avec de nombreux atouts mais aussi quelques faiblesses :

Un dynamisme démographique dans les zones urbanisées mais une décroissance à l'Ouest et une population plus jeune à l'Est.

Deuxième région de France en termes de population, Auvergne-Rhône-Alpes compte 7,7 millions d'habitants, soit 12 % de la population nationale et connaît une forte croissance démographique : +58 000 habitants chaque année. Près d'un habitant sur trois a moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions européennes où les jeunes sont les plus représentés. Ce dynamisme concerne les zones urbanisées le long du Rhône, de la Saône, du sillon alpin et de Clermont-Ferrand. Les zones rurales sont en recul parfois sur une longue période, comme à l'ouest de la région (depuis 1982). Les zones métropolitaines concentrent et attirent de plus en plus de population. Ainsi, 85 % de la population vit sous l'influence d'un grand pôle urbain. Plus précisément, 43 % de la population réside dans les pôles

métropolitains existants (Lyon-Saint Etienne et Clermont-Ferrand) ainsi que ceux en construction autour de Genève et Grenoble.

Auvergne-rhone-Alpes deuxième région en termes d'emploi : Une population active en progression et une élévation régulière du niveau de formation initiale et de qualification.

Avec 3,2 millions d'actifs en emploi, Auvergne-Rhône-Alpes atteint un taux d'activité de 74.3 %, signe d'une propension toujours plus importante de la population à entrer sur le marché du travail notamment dans les grandes métropoles et leur périphérie. Dans un contexte d'élévation du niveau de diplôme des actifs, la polarisation des emplois se poursuit avec une forte progression des emplois très qualifiés.

Cependant, des différences marquées selon les tranches d'âge, selon les territoires sont à noter. Cette différence que l'on retrouve entre les sexes notamment dans les PCS (professions et catégories socio-professionnelles) se mesure chez les ouvriers, où le nombre d'hommes est en forte baisse, alors que dans la catégorie « employé », ce sont les femmes qui représentent la plus forte proportion.

Le taux d'emploi des jeunes 15 à 24 ans s'établit (recensement INSEE en 2012) à 34%

Au niveau national, le taux de chômage (INSEE) des jeunes de moins de 25 ans au 2^e trimestre 2018 s'établissait à 20,1 %, contre un taux de chômage de 9,1 % s'agissant de l'ensemble de la population active. La région Auvergne-Rhône-Alpes, quant à elle, bénéficie d'un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (7,7%).

La demande d'emploi des jeunes inscrits en catégorie A représente, au 2^{ème} trimestre 2018, 51 080 jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 13.5% de la part totale de la demande d'emploi). La demande d'emploi des jeunes se caractérise par une tendance à la baisse entre 2016 et 2018.

Cependant, si le niveau de formation et de qualification augmente globalement, il n'en demeure pas moins qu'en matière de décrochage scolaire, le nombre d'élèves repérés via le système interministériel d'échanges d'information (SIEI) a augmenté depuis quelques années (15 363 en 2016 mais 20 700 en 2018). Les formations professionnelles sont nettement plus affectées par ce phénomène de décrochage. En termes de zones à risque d'échec scolaire : ces risques touchent le territoire de manière hétérogène. Ils se concentrent principalement dans la partie Sud (Ardèche et Drôme) et Nord – ouest (Allier) du territoire au sein de zones de « fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain » ainsi que des zones « de précarité économique dans les petites et moyennes communes. ».

Des conditions d'emploi qui se transforment

Dans un contexte économique qui reste difficile, les pratiques de recrutement vont vers une plus grande flexibilité du travail et une précarisation des embauches : 9 embauches sur 10 prennent la forme d'un CDD, d'un contrat court ou d'une mission d'intérim.

Toutefois, les CDI et les titulaires de la fonction publique (les 3 fonctions publiques) dominent toujours largement dans l'emploi total et dans le salariat. Ce mouvement de précarisation reste encore lent du point de vue de l'emploi total.

En revanche, les jeunes et les personnes peu qualifiées sont les plus touchés. Dans la population en emploi des 15-65 ans, environ 4 % soit 190 000 sont en sous-emploi et souhaiteraient travailler plus longtemps : cela concerne en majorité des femmes et des jeunes.

Et pour les jeunes ? type de contrats précarité ?

Cette situation entraîne une fragilité des trajectoires professionnelles avec des allers retours fréquents entre emploi et chômage.

Les NEET en Auvergne - Rhône- Alpes

Cette photographie en région Auvergne- Rhône-Alpes a été établie sur la base du recensement de la Population réalisé en 2015 par l'INSEE, qui permet de disposer d'informations à des niveaux géographiques détaillés. On a donc défini les « NEET au sens européen, par les jeunes de 15 à 29 ans qui se déclarent chômeurs (sans pouvoir distinguer les chômeurs en formation), personnes au foyer ou autres inactifs. Ces jeunes sont estimés à 224.708 et représentent 16% de la classe d'âge 15 à 29 ans.

Selon ce recensement, dans notre région, les jeunes de 15 à 29 ans sont 1.405.000 soit 18 % de la population totale de la région, répartis de la manière suivante :

- 480.300 jeunes ont entre 15 et 19 ans ;
- 460.900 jeunes ont entre 20 et 24 ans ;
- 463.800 sont compris dans la tranche d'âge de 25 à 29 ans.

La situation des jeunes sur le marché du travail est très différente selon l'âge. Le phénomène touche moins les 15-19 ans (5,8 % de ces jeunes sont au chômage) car près de 87% d'entre eux sont en formation initiale (études, apprentissage, etc.). La situation pour la tranche d'âge 20-24 ans, où près de 79% sont soit en emploi, soit en études. Pour celle de 25-29, les jeunes ne sont quasiment plus en études et ont majoritairement intégré le marché du travail. Le taux d'activité des jeunes est très variable selon la tranche d'âge considérée : 9.3% pour les 15-19 ans en 2015 ; 55.1% pour les 20-24 ans et 86.4% pour 25-29 ans, soit des taux très proches de ceux du niveau national.

Près de la moitié des jeunes 15-29 ans sont en emploi (667.985 jeunes) soit 47.6%. Les départements les plus pourvoyeurs d'emplois sont la Haute Savoie (56.2%), le Cantal (53.3%), la Savoie (52.8 %) et l'Ain (52.3%). 509.608 jeunes sont en études soit 36.3%, ce qui est cohérent avec l'accès plus important des jeunes à l'enseignement supérieur et à l'allongement des études. Par ailleurs, les départements où le tissu universitaire est riche et diversifié comme le Rhône, le Puy- de -Dôme et l'Isère connaissent des ratios au-dessus de la moyenne.

Enfin, quant aux "invisibles", ces "NEET" » jeunes ni en emploi, ni en formation ni à l'école qui ne sont accompagnés par aucune institution, les proportions sont 224.708 jeunes, soit 16% de cette tranche d'âge.

Les départements les plus impactés par cette problématique sont : l'Ardèche (20%), la Drôme, l'Allier (19.7%). En termes de cohorte, les effectifs les plus importants se retrouvent dans le Rhône (60.494 jeunes), l'Isère (35.931 jeunes), et la Loire avec 23.085 jeunes, ce qui est cohérent car ce sont des départements densément peuplés. En clair, ils échappent à tous les radars institutionnels : ils ne

sont pas comptabilisés par Pôle emploi, ne sont inscrits à aucun organisme d'étude ou de formation et ne sont suivis par aucune mission locale.

En ce qui concerne ce public, on peut retenir de la définition de Madame Cécile Bernot- Caboche (auteur d'un rapport de recherche sur la jeunesse invisible, à l'Université Lyon 2) :

«- Si nous nous attachons à l'intime, nous pourrions définir un jeune « invisible » comme : Un jeune inutile qui n'entre pas dans un moule, transparent, pas vu par les autres, qu'on ne peut pas voir, qu'on ne voit pas, qu'on ne considère pas, qui n'existe pas, discret, marginal, dont on ne se soucie pas de l'avis, que l'on n'écoute pas, seul, à l'abandon, pas accompagné, en retrait, qu'on laisse de côté ; c'est être à l'écart, c'est survivre, comme si on n'existait pas, c'est trop de causes, c'est être sans accès aux droits ou ne plus avoir de vie. (...)

La définition du jeune « invisible » vu du côté de la société serait : Un jeune qui n'est pas remarqué par la société ou l'administration, qui est inutile, rejeté, pas aidé, qui manque d'informations, sorti du système scolaire sans diplôme, exclu de la société, qui a du mal à s'intégrer et subit l'indifférence totale de la société, des personnes et des acteurs, marginalisé et/ou en marge de la société ; la société ne considère pas assez les jeunes et les étudiants, les rejette, elle a une image de la jeunesse assez négative : paresseux, sans envie d'évoluer, comme des « parias ».

La définition du jeune « invisible » si nous nous plaçons du côté de l'emploi serait la suivante : Un jeune, invisible pour le monde du travail mais pas pour la société, sans activité ni emploi, pas intégré dans la vie active, qui s'y prend mal pour être repéré par les entreprises ; les employeurs ne le voient pas, ils font preuve de beaucoup de contradictions : sans diplôme, pas d'insertion et trop qualifiée, vrai problème pour trouver un travail ou alors en CDD précaire »;

Dans son étude, Mme Bernot-Caboche pose les principaux facteurs déclenchant le décrochage :

- Un décrochage scolaire précoce sans qualification à la suite d'une mauvaise orientation ou de l'incapacité à trouver une entreprise pour un stage ou de l'alternance ;
- Une entrée en délinquance juvénile se terminant parfois par une incarcération ;
- Une instabilité psychiatrique due à une dévalorisation des racines, une intégration non réussie, une précarité subie, une toxicomanie grandissante, une dépression, un isolement devant la télévision ou l'ordinateur, face à la violence subie dans et hors de l'école... ;
- Une précarisation qui peut être citoyenne, professionnelle et/ou affective ;
- Une vie de couple avec une inactivité totale (femme au foyer, jeune mère au foyer...)
- Une rupture sociale totale (SDF et sans activité connue, sans prestation sociale, sans accompagnement connu.. différent du SDF pauvre, ou travailleur « au noir »);
- Une vie anonyme chez les parents ou en squat sans activité, ni professionnelle, ni en formation, ...

Caractérisation des NEETS

Le nombre des NEET est passé de 213.332 jeunes en 2010 à 224.708 jeunes en 2015 soit un taux de progression de 5,3 %. Le Rhône est département où l'évolution est la plus forte (+9.6%), suivi de l'Ardèche (+7.2%) et du département de l'Ain (+ 7%). A contrario, le Cantal (+0.1%) et la Drôme (+0.4%) connaissent une stabilité de leur nombre de NEET.

En période de ralentissement économique, les jeunes avec un faible niveau d'études sont davantage pénalisés pour s'insérer. Une part non négligeable de ces jeunes NEET est faiblement qualifiée. Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Cependant, ces constats ne doivent pas occulter la part non négligeable parmi eux de jeunes bacheliers mais aussi des diplômés de l'enseignement supérieur.

Si on se réfère aux données extraites d'I- MILO qui est l'outil de suivi et de gestion des Missions Locales (ML), sur l'année 2018, (du 01.01.18 au 31.12.18), le réseau des ML de la région a identifié 159.985 jeunes comme NEET. Ce taux serait donc en baisse si l'on se rapporte aux chiffres issus du dernier recensement de la population intervenu en 2015 (soit 224.708 jeunes). Par ailleurs, le réseau de ML ne capte que 28.9% de son public cible. En effet, 46.285 jeunes ont bénéficié d'un premier accueil en 2018 par les ML.

Sur ces 46.285 jeunes, 12.112 jeunes n'ont eu qu'un entretien à savoir celui du premier accueil et qui ne sont pas revenus, soit 26%. C'est ce public qui est effectivement visé par le présent appel à projet. Autre donnée à mettre en exergue, sur les 8 685 jeunes en parcours Garantie Jeunes, 2116 sont en rupture, soit 24%. Une partie de ces jeunes peuvent par conséquent entrer dans la typologie des jeunes « invisibles car en rupture de parcours ».

En terme de suivi physique, ce sont les ML du Rhône qui ont les cohortes de NEET les plus élevés soit 42.548 jeunes, suivis de celles de l'Isère 25.927 et à contrario, ce sont celles du Cantal qui en ont le moins soit 2.022. Parmi le public jeunes accueillis, 4.581 jeunes en situation de handicap ou en cours de reconnaissance, soit 10% de la population reçue. On les retrouve en majorité dans les Missions locales du Rhône (901 jeunes) et en Isère (661 jeunes).

Parmi eux, 9.600 Jeunes actifs non occupés (JANO) issus des zones en revitalisation rurale ont été recensés. Ce qui confirme que la majorité des NEET se trouvent en zones urbaines ou péri-urbaines. Le nombre de jeunes en parcours d'accompagnement sans proposition depuis plus de 3 mois a fortement augmenté, passant de 7.612 jeunes en 2017 à 12.329 jeunes à fin 2018. En parallèle, les ML ont accompagnés légèrement moins de jeunes en 2018 (114.517) qu'en 2017 (122.651). Le nombre de « jeunes premier accueil » baisse aussi, passant de 46.244 jeunes à 47.826 jeunes. Ces derniers font moins appel aux institutions pour les accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Pourtant, les jeunes qui acceptent d'intégrer les parcours proposés par les ML sont moins nombreux à sortir du système sans solution en 2018 (13.971 jeunes) qu'en 2017 (18.489 jeunes). Par ailleurs, le nombre de jeunes sortis de parcours sans solution connue connaît lui aussi une augmentation, 13.971 jeunes en 2018, il atteint 18.489 jeunes en 2017.

En conclusion, de plus en plus aujourd'hui, être NEET peut être synonyme de retrait durable du marché du travail. Cependant, le terme NEET reflète un large éventail de profils et de réalité. Il n'y a pas de modèle unique mais divers parcours. Enfin, cette population apparaît donc composite, elle regroupe des personnes qui ne sont pas exposées de manière identiques aux aléas économiques et/ou qui n'ont pas les mêmes attentes et stratégies vis-à-vis de l'emploi et des études. Le non-recours repose sur des ressorts multiples: la non-connaissance (l'offre n'est pas connue), la non-demande (l'offre est connue mais n'est pas demandée), la non-proposition (l'offre n'est pas proposée ou n'est pas activée par l'intermédiaire social) et enfin la non-réception (l'offre est demandée mais n'est pas reçue). Parmi ces jeunes qui ne font pas valoir leurs droits, certains ne se sentent pas concernés : Ils ignorent ou se passent des prestations et des services auxquels ils pourraient prétendre." La notion de "droits sociaux" parle peu aux jeunes, qui peuvent se décourager face à certaines démarches. De manière plus globale, on constate une perte de confiance des jeunes envers les institutions censées les accompagner. La personne en charge du premier contact avec le jeune repéré doit pouvoir nouer et entretenir une relation de confiance avec lui, son choix doit être le plus

pertinent possible. En outre, le diagnostic individualisé du jeune contacté doit s'inscrire dans une démarche collective et si possible pluridisciplinaire entre les acteurs du service public de l'emploi et les autres structures partenaires, pour aboutir à un diagnostic partagé concourant à répondre au mieux à ses besoins et au développement de leurs potentiels. Enfin, le contact humain doit être le maître mot dans les relations interpersonnelles, mais aussi dans les relations inter-structures, de sorte à favoriser le maillage territorial au plus près des jeunes, avec des acteurs qui se connaissent et qui désirent travailler ensemble. C'est à ce niveau que les actions mises en place permettront d'aller au plus près du jeune et de son cadre de vie.

Focus sur des publics prioritaires :

Sur la région académique les jeunes décrocheurs/décrochés, en moyenne, sur l'année scolaire 2017-2018, 20.700 jeunes sont considérés comme potentiellement décrochés si on en réfère aux outils de suivi des services de l'Education nationale, dont 3.963 jeunes invisibles. En faisant un focus par académie, la situation est diversifiée : sur l'académie de Clermont Ferrand, les jeunes invisibles sont 562 soit 19 %.

Ils se concentrent essentiellement dans le Puy de Dôme avec 284 jeunes et essentiellement à Clermont Ferrand. A l'inverse, le Cantal est le département qui en compte le moins avec 37 jeunes. Sur ces 562 jeunes, 196 sont issus de ZRR et 31 de territoires QPV soit 227 ce qui représente 40 %. Sur l'académie de Grenoble, le nombre de jeunes invisibles passe à 1.215 soit 16 % du nombre de décrocheurs. Ils sont localisés essentiellement en Isère (478) et en Haute Savoie (398). Si l'on s'attache au ratio, celui de la Drôme dépasse celui l'Isère (17% contre 15%). C'est sur l'académie de Lyon que le nombre de jeunes invisibles est le plus important soit 2.188, soit un ratio de 25%. Cela s'explique par des territoires plus densément peuplés. La plus forte concentration se situe dans le Rhône. Ils sont 1.118 soit 22% de la population cible. Si on se réfère aux ratios, ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans la Loire avec 30% (672) et dans l'Ain, 28% soit 398.

Les jeunes en situation de handicap :

En ce qui concerne la population jeunes en situation de handicap, le réseau Chéops a identifié, en 2018, pour l'ensemble de la région, 816 jeunes en fin d'accompagnement CAP Emploi pour des raisons autres que la reprise d'emploi, la création d'activité, la formation, les déménagements et autres relais partenaire. Sur ces 816 jeunes, 269 ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Ce chiffre est en augmentation depuis 2016 passant de 184 jeunes à 269 jeunes. Ces jeunes se retrouvent essentiellement en Isère (80 jeunes), dans le Puy- de Dôme (50 jeunes) et dans le Rhône (40 jeunes). Ces jeunes sont minoritaires dans le Cantal et en Ardèche puisque seulement 3 jeunes ont été identifiés dans ces 2 départements.

Données sexuées :

En termes de données sexuées, les jeunes hommes accèdent plus facilement à l'emploi que les jeunes filles. Les écarts les plus significatifs sont pour les départements de l'Allier, de la Haute Loire, de l'Ain et de l'Ardèche. Inversement, les jeunes femmes accèdent plus massivement aux études supérieures et ont souvent une scolarité plus longue en moyenne. Le phénomène de NEET touche davantage les des hommes que des femmes. Dans ce contexte, les femmes davantage diplômées de l'enseignement supérieur, ont plus d'opportunités et sont donc moins nombreuses dans la population NEET. En ARA, elles représentent 48.7 % de la population NEET.

2 Objectifs

Les projets retenus devront tenir compte du diagnostic et de la stratégie régionale de repérage et de mobilisation des personnes adaptée au contexte et aux besoins locaux et répondre aux conditions décrites ci-dessous.

2.1 La nature des actions de repérage et de mobilisation : privilégier le « aller vers » et les actions de « raccrochage »

Cet appel à projets vise à donner un nouvel élan aux pratiques les plus convaincantes déjà existantes et à permettre de tester de nouvelles modalités d'intervention en matière de repérage et de mobilisation des publics dits invisibles.

La finalité des actions de repérage et de mobilisation est d'amener le public des « invisibles » vers la solution la plus appropriée à leur besoin, qui n'est pas nécessairement, dans un premier temps, l'emploi ou la formation.

Concernant la dimension de repérage, les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets portent sur des démarches proactives destinées à « aller vers » la personne dans son environnement.

Peuvent ainsi être envisagées des actions visant à se déplacer sur le lieu de vie et de domicile, dans les centres sociaux, le lieu d'activité, dans les centres commerciaux, organiser des événements sportifs, ludiques, culturels, festifs, organiser des actions de communication pour renforcer la connaissance des acteurs pouvant proposer des solutions aux jeunes, mobilisation de l'entourage et des pairs, co-construction d'initiatives avec et pour le jeune ... Peuvent être également sollicités les acteurs de l'urgence ou de la médiation sociale (tels les adultes relais), les associations locales de proximité (conseils citoyens, associations de locataires), les points multi services et information jeunesse ainsi que les bailleurs sociaux, au contact des publics.

La mobilisation des outils numériques et réseaux sociaux, pour diversifier les modalités de repérage et l'entrée en dialogue notamment avec les jeunes, pourra s'avérer pertinente.

Une fois la personne identifiée, la dimension de « raccrochage » et de sécurisation du parcours est un facteur clef de succès de la stratégie de repérage et de mobilisation. Il s'agit de les « capter » et de les convaincre qu'une solution concrète et adaptée existe. Cette solution doit être attractive et devra les associer pleinement, en surmontant la défiance qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des institutions.

Des modalités innovantes de mobilisation sont attendues dans le cadre de cet appel à projets afin de « faire connaître » les acteurs pouvant proposer des solutions et leurs offres de services. Les offres de services elles-mêmes peuvent être amenées à évoluer pour s'adapter aux attentes des personnes.

Les projets proposés devront prévoir une phase de diagnostic individualisé adaptée au public pour cibler les besoins et attentes de la personne en fonction de ses projets et de sa situation. Le diagnostic doit permettre de déterminer une suite de parcours personnalisée, adaptée à la situation

de la personne et à son éloignement de l'accès aux droits et du marché du travail. Il doit être élaboré avec la personne et à partir de ses projets.

Pour le public particulièrement vulnérable, **des actions de remobilisation peuvent être nécessaires en amont de l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.**

L'association de conseillers du service public de l'emploi (notamment des missions locales) en amont de l'entrée dans un parcours revêt à cet égard une grande importance pour assurer la cohérence de prise en charge de la personne, ce qui suppose de nouer des partenariats et des coopérations impliquant le service public de l'emploi.

Les actions proposées pourront s'articuler avec des actions visant à sécuriser le parcours de la personne : solutions d'hébergement, de santé, de restauration etc, y compris en recherchant une mise en cohérence des interventions au bénéfice de chaque personne.

Enfin, l'offre de solutions en aval du repérage et de la mobilisation doit être pensée par le porteur de projets en cohérence avec les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences pour la formation et avec les autres axes d'intervention du plan d'investissement dans les compétences (appel à projets 100% inclusion, appel à projets prépa apprentissage...).

- **Avec le Service public régional de la formation** – formations du programme régional de formation, ...
- **Avec les solutions dites « de deuxième chance »** : Ecole de la 2^e chance, EPIDE, ... –
- **Avec les dispositifs expérimentaux innovants déployés dans le cadre du Pacte régional** et s'appuyant sur des priorités de prise en charge pour les publics ainsi repérés dans ces dispositifs ;
- **Avec les projets développés dans le cadre des appels à projets 100 % Inclusion et prépa-apprentissage ;**
- **Avec les dispositifs d'insertion** : insertion par l'activité économique, chantiers écoles, Parcours emploi compétences ...
- **Avec le service public de l'emploi** : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie-PACEA-, Garantie jeunes, accompagnement par Pôle emploi, Prépa compétences ...

De même, les actions menées dans le cadre de cet appel à projet devront s'articuler avec celles menées dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans la mesure où les actions d' « aller vers » s'adressent pour une large part à un même public, dans une logique d'ancrage territoriale départemental voir infra départemental et dans une démarche partenariale. L'engagement n°3 de la stratégie pauvreté qui instaure une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans impose aux pouvoirs publics d'améliorer le repérage des jeunes dits « invisibles ». Il doit être également recherché une complémentarité avec les programmes opérationnels du fonds social européen et initiative européenne pour la jeunesse le cas échéant.

Dans la mesure où il s'agit de garantir l'entrée rapide dans une solution adaptée aux personnes qui ont été remobilisées, les partenariats avec les entreprises pourvoyeuses d'emplois sont attendus dans le cadre de cet appel à projets et les projets devront intégrer la question de la poursuite du parcours à l'issue de l'action (anticipation, orientation ...).

Au-delà de ces attendus, pour s'assurer de la sécurisation des parcours, l'enjeu de la mobilité revêt une dimension particulièrement importante. L'absence de mobilité peut conduire, sur certains territoires, à un non recours aux droits et constitue l'un des principaux freins à l'emploi.

2.2 Public cible

Les actions de repérage et de mobilisation du présent appel à projets concernent les personnes dites « invisibles » et prioritairement les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ne sont pas accompagnées dans le cadre d'une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, mise en œuvre par le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi) ou tout autre acteur.

Une attention particulière devra être portée aux habitants des quartiers de la politique de la ville et aux habitants des territoires ruraux les plus en difficulté, et aux personnes qui sont en situation de handicap.

L'appel à projets cible à la fois :

- Des personnes qui ont déjà été identifiées par les acteurs de l'insertion et de la formation, mais qui ne souhaitent pas avoir recours à l'offre de service proposée par les acteurs de l'accompagnement vers l'insertion dans l'emploi;
- Des personnes très éloignées de l'emploi, « hors radars » des institutions publiques, du fait de différents facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, personnes avec des pratiques addictives, économie informelle, rejet des institutions...).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de cet appel à projets visent particulièrement les jeunes de 16 à 29 ans révolus en situation de NEETs dits « invisibles » : ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ne sont pas accompagnés par le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi), mais elles peuvent conduire à aller au contact de tous les publics, parfois plus âgés. Il conviendra de ne pas écarter ces personnes des actions portées, une démarche visant à « aller vers » ne pouvant pas, par définition, exclure de la prise en charge ou sélectionner les publics ainsi repérés ou remobilisés.

Au regard des spécificités de la région Auvergne- Rhône- Alpes, les publics suivants sont notamment prioritaires pour bénéficier des actions de repérage et de mobilisation :

- Les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Les jeunes femmes isolées
- Les jeunes en situation d'illettrisme,
- Les jeunes en errance (SDF)
- Les jeunes sortant de prison
- Les jeunes décrocheurs/ décrochés
- Les jeunes ayant des problèmes d'addiction (drogue, outils numériques, etc.)
- Les jeunes en rupture PACEA et notamment Garantie Jeune
-

2.3 Nature des projets et enjeux de coopération

La finalité recherchée est la reprise du dialogue avec des « invisibles », leur remobilisation vers l'intégration sociale et professionnelle, l'affirmation de leur projet professionnel ou de formation et la facilitation de l'accès aux premières étapes de leur réalisation effective. La mise en œuvre

d'actions exemplaires au service de cet objectif requiert de mobiliser différents savoir-faire et s'appuyer sur une diversité d'acteurs.

En conséquence, le présent appel à projets est à destination de l'ensemble des acteurs de l'information, de l'insertion, de l'accueil ou de l'accompagnement et de la formation des personnes en difficulté sur le territoire retenu. En complément, la mobilisation d'acteurs qui interviennent au-delà du champ traditionnel de l'accompagnement peut s'avérer pertinente en permettant de repérer des personnes très éloignées du marché du travail et de la formation et non suivies par le service public de l'emploi.

Le travail en réseau de différents acteurs impliqués dans la vie quotidienne ou dans l'accompagnement de ces publics est un atout majeur. L'association du service public de l'emploi est également indispensable afin d'assurer une continuité de prise en charge de la personne.

Ainsi, un facteur clé de la réussite du repérage et de la mobilisation des personnes réside dans l'organisation et la nature des partenariats conclus entre le porteur de projets et les acteurs présents sur le territoire.

Dans ces conditions, le déploiement et la coordination au niveau territorial du projet supposent un pilotage local de qualité, assuré par un chef de file en capacité de fédérer et de décloisonner les interventions des partenaires impliqués. Les partenariats avec les entreprises, y compris les entreprises adaptées et les petites et moyennes entreprises, pour garantir l'aval de la phase de repérage et de mobilisation représentent également un atout majeur.

Le porteur de projet devra être une personnalité morale, publique ou privée juridiquement identifiée, permettant la prise de décision et le suivi financier des moyens alloués. Sa capacité à atteindre, accompagner ou agir pour le public cible devra être avérée. La constitution de consortium est encouragée pour attester d'un bon maillage sur le territoire et la mobilisation d'un spectre étendu d'expertises.

En cas de consortium, l'accord de consortium est obligatoirement joint au dossier de candidature. Il désigne clairement les membres du consortium, le porteur de projet chef de file, le mode de gouvernance envisagé et les règles de gestion entre les participants. Le porteur de projet reste le seul responsable de la mise en œuvre du projet : mise en place et formalisation de la collaboration entre les partenaires impliqués dans le repérage et la mobilisation des personnes, coordination du projet, tenue des comités de pilotage, production des livrables du projet et communication des résultats

En outre, **le projet doit assurer la complémentarité des réponses des acteurs intervenant dans le repérage et la mobilisation des personnes.** Il doit permettre de construire des trajectoires d'insertion parfois très en amont de l'emploi pour fluidifier les parcours. Il doit concourir au décloisonnement des approches et doit s'articuler avec les dispositifs préexistants au niveau local.

La boîte à outils⁷ relative au repérage et à la mobilisation des jeunes éditée en 2018 par le conseil d'orientation des politiques de jeunesse propose une série d'actions pouvant inspirer les porteurs de projets.

Les projets peuvent être soutenus pour deux à quatre années. En tout état de cause, un bilan d'étape sera réalisé au bout de deux ans pour décider la poursuite ou l'arrêt du financement.

⁷ Ce document est issu des travaux, menés en 2017, par le groupe de travail « Repérer et mobiliser les jeunes en grande difficulté d'insertion » du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Il a vocation à alimenter les acteurs du repérage et de la mobilisation des jeunes en grande difficulté d'insertion. Il est disponible à l'adresse suivante : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Reperer_mobiliser_jeunes.pdf

2.4 L'échelon territorial

L'échelon territorial retenu doit permettre d'assurer une couverture pertinente du territoire, afin d'assurer une action coordonnée et la mise en œuvre d'actions concrètes par un maillage le plus adapté à chaque contexte local. Compte – tenu de la diversité de ces territoires, il est laissé à chaque porteur de projet de proposer les localisations des actions qu'il juge pertinentes au regard de la typologie du public visé, des partenariats locaux noués, et des actions envisagées. Il lui appartiendra donc d'indiquer le périmètre des actions de repérage et de mobilisation ainsi que sa justification.

3. Règles de financement

L'Etat engagera au niveau national dans cette action de repérage et de mobilisation 100 millions d'euros sur 4 ans (2019, 2020, 2021 et 2022), dont 60 millions d'euros d'autorisations d'engagement disponibles dès l'année 2019. La reprogrammation de crédits sera expertisée en 2021, soit pour un abondement de l'appel à projets, soit pour un nouvel appel à projets complémentaire.

Concernant la région Auvergne – Rhône- Alpes, ce sont 6.260.161 euros d'autorisations d'engagements qui sont disponibles pour l'année 2019.

Dans le cadre de la candidature, le porteur de projet propose un budget équilibré. Les crédits du présent appel à projets ne pourront pas dépasser 80 % de l'assiette des dépenses éligibles. Pour développer les partenariats, le co-financement est exigé (collectivités territoriales, entreprises privées, fonds sociaux européens, financements Etat ou de ses opérateurs autres que dans le cadre du PIC...).

L'assiette des dépenses éligibles des projets présentés devra être supérieure à 50.000 euros toutes taxes comprises sur la durée totale du projet.

La subvention accordée est versée au porteur de projets, chef de file du consortium le cas échéant, qui organise les partenariats entre les acteurs. Les crédits peuvent permettre de financer les dépenses directement liées à la conception et à la mise en œuvre du projet (coûts d'études et d'ingénierie de parcours, coûts de repérage et de remobilisation des bénéficiaires, coûts liés à la coordination, au suivi et à l'amélioration des parcours, coûts de communication, coûts de location de locaux et de matériels, dotations dans le cadre des projets des bénéficiaires etc...).

L'acquisition de terrain et les investissements immobiliers ne font pas partie des dépenses éligibles à un financement par le présent appel à projets.

En cas de consortium, un accord de consortium devra être établi avec les acteurs et préciser notamment les règles de gestion et de versement. Une copie de cet accord devra être jointe au dossier de candidature. Le porteur de projet reste la personne morale juridiquement responsable de l'utilisation des fonds perçus. Il est responsable de l'exécution du projet et justifie de son avancement, des dépenses réalisées dans ce cadre et reçoit la subvention.

Si l'initiative financée est déjà mise en œuvre, la réponse à l'appel à projets devra présenter qualitativement et quantitativement la plus-value apportée : les actions supplémentaires ou complémentaires mises en œuvre, l'amélioration des actions menées, l'augmentation du nombre de personnes repérées et mobilisées, etc.

Le dispositif de subvention du présent appel à projets correspond à une compensation de service public conformément au règlement (UE) n°360/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ou conformément à la décision du 20 décembre 2011 n°2012/21/UE relative à l'application de l'article 106 paragraphe 2 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. La convention permettra de s'assurer du respect des conditions d'application de ces textes.

A l'issue de la formalisation du conventionnement entre la DIRECCTE et le porteur de projets, le montant fera l'objet de trois versements :

- 50% des fonds alloués à la signature de la convention ;
- 30% des fonds alloués à mi- programme, après la remise et l'analyse d'un compte rendu financier et d'un bilan d'ensemble (qualitatif et quantitatif), transmis par la structure à la DIRECCTE ;
- un solde à l'issue du programme, sous réserve de la réalisation effective des dépenses et de la transmission d'un rapport final rendant compte de l'ensemble du programme et de son évaluation. Cette modalité de versement est donnée à titre indicatif et pourra varier selon la durée du projet.

4 Processus de sélection

4.1 Critères d'éligibilité des projets

Pour être recevables, les dossiers devront être adressés complets dans les temps impartis énoncés ci-après.

Est éligible :

- toute personne morale dont la santé financière est saine et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre de cet appel à projets,
- ayant au minimum 2 ans d'existence ou étant liée juridiquement à une entité ayant au minimum 2 ans d'existence.

4.2 Critères de sélection des dossiers

Les projets seront choisis en fonction des points suivants :

1	Porteur de projet	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité et la crédibilité du porteur de projet ou consortium : compétences et expériences réunies au sein du projet, capacité du porteur de projet à répondre aux priorités définies dans l'appel à projets régional, à atteindre, accompagner ou agir pour le public cible, densité des partenariats territoriaux, viabilité du modèle économique du projet (capacité à déployer le dispositif, moyens techniques et humain mis en œuvre pour la réalisation des actions...) - la connaissance de l'existant - La qualité de la gouvernance du projet mise en place : degré et qualité d'implication et d'engagement de chaque partenaire dans le projet, visible à travers les accords formalisés ou en cours, pertinence des modalités de
---	-------------------	---

		gouvernance retenues, capacité du porteur de projets à coordonner et animer le projet
2	Echelle du projet	- l'échelle et l'ampleur du projet : * le caractère structurant du projet pour le territoire et sa plus-value par rapport à l'existant (les actions supplémentaires ou complémentaires mises en œuvre, l'amélioration des actions menées, l'augmentation du nombre de personnes repérées et mobilisées.) * une couverture significative du territoire retenu avec l'évaluation du nombre prévisionnel de personnes pouvant être repérées et remobilisées * la complémentarité du projet au regard des dispositifs et acteurs de l'insertion existants sur le territoire considéré
3	Public cible	la capacité du projet à atteindre les publics visés (notamment l'estimation quantitative des publics repérés et mobilisés)
4	Nature des actions	- La pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets : qualité et cohérence des actions de repérage proactives hors les murs au regard du public visé, qualité de la démarche de diagnostic, intégration de la dimension de remobilisation, capacité à anticiper et à orienter vers une solution les personnes remobilisées et conduire à l'engagement dans un parcours de montée en compétence et d'accès à l'emploi et à la formation
5	Budget	l'équilibre financier du projet, notamment en termes de budget de fonctionnement dans la durée
6	Evaluation et capitalisation	la qualité du dispositif d'évaluation prévu : qualité du système de reporting, modalités proposées pour documenter le projet la qualité de la démarche de capitalisation, attestée notamment par le processus de documentation continue de l'action et la capacité des parties prenantes à tirer profit des premières phases pour améliorer le dispositif.
7	La qualité et la diversité du partenariat	le montage et la mise en œuvre de l'action devra mobiliser un large partenariat local, enraciné sur le terrain. le porteur de projet veillera à bien impliquer tous les acteurs de terrain qui chacun par son champ d'intervention viendra contribuer à la réalisation globale de l'action.
8	Innovation	- Le caractère innovant des actions : nouvelles modalités d'intervention proposée ; - Les structures mobilisées peu connues des institutions ne s'inscrivant pas traditionnellement dans les différents appels à projets : associations culturelles et sportives, banques alimentaires, bailleurs sociaux, structures d'hébergement d'urgence, maison de services au public, etc.

4.3 Modalités de sélection

Les DI(R)ECCTE s'assurent de la recevabilité et de l'éligibilité des projets soumis.

Le processus de sélection est le suivant :

Le comité d'engagement est formé, en associant des représentants de Conseils Départementaux, et des services de l'Etat (les services de l'Education Nationale, de la DRDJSCS, Unités départementales).

Selon les projets déposés, ce comité a la possibilité de faire appel à d'autres représentants d'institutions et à des personnes qualifiées.
Il délibère sur le soutien à apporter aux projets soumis.

NB : une structure candidate au dépôt d'un projet sera de facto écartée de la procédure de sélection et de la constitution du comité d'engagement. Ce dernier pourra également selon les circonstances procéder à des consultations écrites.

Le comité d'engagement peut décider de conduire ses délibérations en plusieurs étapes, notamment pour permettre l'engagement d'actions structurantes dans les meilleurs délais.
Les délibérations du comité d'engagement font l'objet d'une notification à chacun des porteurs de projets et pour ce qui les concerne.

4.4 Transparence du processus

Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.
Toute personne ayant un intérêt personnel à agir dans les projets sélectionnés s'astreint à la clause de retrait pendant les temps d'échanges ou de débats sur le(s) projet(s) concernés(s).
Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification à chacun des porteurs candidats.

5 Mise en œuvre, suivi des résultats et évaluation

5.1 Conventonnement

La DI(R)ECCTE établira une convention avec chaque porteur de projets qui précisera notamment :

- le contenu du projet et le nombre de personnes visées (prévision) ;
- le calendrier de réalisation ;
- la gouvernance et les modalités de pilotage ;
- le montant de la subvention accordée et le cas échéant les modalités de cofinancement du projet ;
- le cas échéant, les éléments nécessaires à l'analyse de la conformité des aides avec le droit de l'union européenne ;
- la nature des partenariats ;
- les modalités de remboursement des subventions versées ;
- Les modalités de restitution des données nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets
- les modalités d'évaluation (procédure et indicateurs).

5.2 Les modalités de suivi des résultats et d'évaluation

Le porteur de projets devra pouvoir restituer, par le biais de son système d'information ou de tout autre moyen, les données relatives aux personnes repérées et mobilisées sur le territoire pendant la durée du projet. Il s'engage en particulier à renseigner les indicateurs de la liste figurant en annexe 2. Ces indicateurs socles permettent de s'assurer du déploiement des actions tant sur ses aspects qualitatifs que quantitatifs. Il devra adresser semestriellement des données consolidées à la DI(R)ECCTE.

La DI(R)ECCTE est responsable de la consolidation du reporting pour le Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi. Elle pourra demander à chaque porteur de projets retenu tous les éléments d'information nécessaires à l'élaboration de ce suivi.

Pour compléter ces indicateurs, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif à mi-parcours devra préciser la nature de l'accompagnement et les actions réalisées avec la personne. Un rapport final rendant compte de l'ensemble du programme et de son évaluation devra également être remis pour permettre le versement du solde du projet.

Un compte rendu opérationnel et financier semestriel est également transmis à la DI(R)ECCTE à compter de la date de conclusion de la convention.

Complémentairement à cette démarche et sur proposition du comité scientifique du Plan d'investissement dans les compétences, l'Etat se réserve la possibilité d'engager une évaluation indépendante (évaluation d'impact, analyse coûts-efficacité), sur tout ou partie des projets financés dans le cadre de cet appel à projets. Les porteurs de projet s'engagent à en faciliter la réalisation.

La documentation rendant compte des actions financées dans le cadre de cet appel à projets, de leurs résultats et de leur impact, a vocation à être rendue publique au terme du processus, avec un souci de partage de l'information à l'ensemble des parties prenantes, dans l'intérêt général.

5.3 Communication

Les lauréats devront respecter les règles de communication suivantes :

- Apposition du logo Marianne du ministère du Travail et Haut-Commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, avec la mention « avec le soutien de », sur tous les documents de présentation de leur action ;
- Apposition du label Plan d'investissement dans les compétences, sur tous les documents de présentation de leur action ;
- Information pour validation du comité d'engagement, préalablement à toute communication publique mettant le projet sélectionné en avant.

5.4 Confidentialité des données personnelles.

Dans toutes ses démarches, le porteur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, en veillant notamment à l'information et à l'exercice des droits des personnes concernées.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Diagnostic régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Annexe 2 : Contenu du dossier
- Annexe 3 : Modalités de dépôt
- Annexe 4 : Liste des indicateurs socles
- Annexe 5 : grille de lecture des indicateurs

Annexe 1 : Diagnostic régional de la région Auvergne- Rhône-Alpes

En préalable à ce diagnostic, il paraissait important de préciser les modalités d'élaboration et de partenariat qui ont prévalu à cet exercice pour la région Auvergne- Rhône- Alpes.

Conformément aux préconisations nationales, ce diagnostic est le fruit d'un travail partenarial mené au niveau local et régional entre les services de l'Etat, les opérateurs du service public de l'emploi, et les collectivités territoriales.

Cette stratégie de repérage et de mobilisation des invisibles est une contribution additionnelle de l'Etat aux Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Or en Auvergne- Rhône- Alpes, l'Etat et le conseil régional ne sont pas parvenus à se mettre d'accord à la signature de ce pacte.

Le travail s'est basé sur les données du CPDRFOP et sur celles de l'INSEE lors du recensement de la population intervenue en 2015. Ce sont sur ces bases, que des réunions départementales sous l'égide des Unités départementales ont associées les conseils départementaux, les délégués du Préfet de la politique de la Villes, des acteurs de SPE, les CCAS, les PSAD, les PLIE, la DDCS, les CAF, la PJJ, le secteur des associations sportives, Banques alimentaires, etc. Au niveau régional, la DIRECCTE a organisé plusieurs réunions de concertation sur le mois de janvier en associant au niveau régional, les services du conseil régional (les directions des lycées, de la formation continue), les membres du SPE régional (AMILAURA, Pôle Emploi et le réseau CHEOPS), les services régionaux déconcentrés (DRDJSCS, DRDFE, les services de l'Education Nationale (les 3 académies), la chargée de mission régionale illettrisme. Les remontées du niveau départemental sont venues alimenter le travail de réflexion et de synthèse réalisé par la DIRECCTE.

Sous l'égide de la DIRECCTE, les contributeurs à l'élaboration de ce diagnostic et de cette stratégie sont les services de l'Etat (notamment la DRJSCS, Education Nationale, la PJJ) et les collectivités territoriales – le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux –, auxquels sont associés les opérateurs du Service public de l'emploi tels que Pôle Emploi , le réseau et de Cap Emploi des Missions Locales qui ont permis des liens avec certains acteurs associatifs de l'éducation, de l'information, du loisir, du sport et de la culture, de la justice, de la politique de la ville, du logement, de l'orientation, de la formation, de la cohésion sociale, de la santé, du handicap et de l'emploi au bénéfice des jeunes, les organismes de protection sociale.

Ces contributions permettent de retenir les points suivants :

1-Auvergne –Rhône –Alpes : une région avec de nombreux atouts mais aussi quelques faiblesses :

Un dynamisme démographique dans les zones urbanisées mais une décroissance à l'Ouest et une population plus jeune à l'Est.

Deuxième région de France en termes de population, Auvergne-Rhône-Alpes compte 7,7 millions d'habitants, soit 12 % de la population nationale et connaît une forte croissance démographique : +58 000 habitants chaque année. Près d'un habitant sur trois a moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions européennes où les jeunes sont les plus représentés. Ce dynamisme concerne les zones urbanisées le long du Rhône, de la Saône, du sillon alpin et de Clermont-Ferrand. Les zones rurales sont en recul parfois sur une longue période, comme à l'ouest de la région (depuis 1982). Les zones métropolitaines concentrent et attirent de plus en plus de population. Ainsi, 85 % de la population vit sous l'influence d'un grand pôle urbain. Plus précisément, 43 % de la population réside dans les pôles métropolitains existants (Lyon-Saint Etienne et Clermont-Ferrand) ainsi que ceux en construction autour de Genève et Grenoble.

Auvergne – Rhône-Alpes, deuxième région en termes d'emploi : Une population active en progression et une élévation régulière du niveau de formation initiale et de qualification.

Avec 3,2 millions d'actifs en emploi, Auvergne-Rhône-Alpes atteint un taux d'activité de 74.3 %, signe d'une propension toujours plus importante de la population à entrer sur le marché du travail notamment dans les grandes métropoles et leur périphérie. Dans un contexte d'élévation du niveau de diplôme des actifs, la polarisation des emplois se poursuit avec une forte progression des emplois très qualifiés. Cependant, des différences marquées selon les tranches d'âge, selon les territoires sont à noter. Cette différence que l'on retrouve entre les sexes notamment dans les PCS (professions et catégories socio-professionnelles) se mesure chez les ouvriers, où le nombre d'hommes est en forte baisse, alors que dans la catégorie « employé », ce sont les femmes qui représentent la plus forte proportion.

Cependant, si le niveau de formation et de qualification augmentent globalement, il n'en demeure pas moins qu'en matière de décrochage scolaire, le nombre d'élèves repérés via le système interministériel d'échanges d'information (SIEI) est stable depuis quelques années (15577 en 2013, 15363 en 2016). Les formations professionnelles sont nettement plus affectées par ce phénomène de décrochage. En termes de zones à risque d'échec scolaire : ces risques touchent le territoire de manière hétérogène. Ils se concentrent principalement dans la partie Sud (Ardèche et Drôme) et Nord – ouest (Allier) du territoire au sein de zones de « fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain » ainsi que des zones « de précarité économique dans les petites et moyennes communes. »

Des conditions d'emploi qui se transforment

Dans un contexte économique qui reste difficile, les pratiques de recrutement vont vers une plus grande flexibilité du travail et une précarisation des embauches : 9 embauches sur 10 prennent la forme d'un CDD, d'un contrat court ou d'une mission d'intérim.

Toutefois, les CDI et les titulaires de la fonction publique (les 3 fonctions publiques) dominent toujours largement dans l'emploi total et dans le salariat. Ce mouvement de précarisation reste encore lent du point de vue de l'emploi total. En revanche, les jeunes et les personnes peu qualifiées sont les plus touchés. Dans la population en emploi des 15-65 ans, environ 4 % soit 190 000 sont en sous-emploi et souhaiteraient travailler plus longtemps : cela concerne en majorité des femmes et des jeunes. Cette situation entraîne une fragilité des trajectoires professionnelles avec des allers retours fréquents entre emploi et chômage. Sont à noter aussi le temps partiel selon le sexe et l'âge et la notion de sous-emploi qui renvoie à des situations de personnes qui occupent un emploi mais dont le temps de travail est inférieur à ce qu'elles souhaiteraient.

***Diagnostic partagé des besoins des entreprises et des actifs du territoire
Panorama d'ensemble : Forces- Faiblesses, opportunité- Menaces***

Ce document s'inscrit dans le cadre du travail d'assemblage et de mise en cohérence de la donnée régionale demandé à Via compétences, le CARIF OREF Auvergne- Rhône- Alpes. Il constitue une contribution au diagnostic partagé des besoins des entreprises et des actifs du territoire. Il a été réalisé sous la forme d'une matrice SWOT dans un souci d'opérationnalité et d'alimentation de la réflexion sur les objectifs du PIC qui sont :

- D'accompagner, de former et de faire évoluer ou d'augmenter les compétences de jeunes et des actifs,
- D'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises.

Sur la base du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021, la stratégie régionale pour l'emploi 2017-2020, le projet de contrat régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, il recense les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la région sur les thèmes de la population, de l'économie –emploi, du marché du travail et de la formation, en identifiant les éléments se rapportant aux publics prioritaires du PIC.

Forces-Faiblesses ; Opportunité-Menaces

	Forces	Faiblesses
Interne	<p>POPULATION 7,7 millions d'habitants, soit 12% de la population nationale</p> <p>Forte croissance démographique (+58 000 habitants chaque année) notamment à l'est. Forte croissance démographique depuis 40 ans avec l'Occitanie, les Pays de la Loire et la Corse.</p> <p>Région frontalière : 2e région française en nombre de travailleurs frontaliers (99 600 navetteurs)</p> <p>Près d'un habitant sur trois a moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions européennes où les jeunes sont les plus représentés.</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI 3,2 millions d'actifs en emploi, en croissance</p> <p>Taux d'activité de 74,3%, signe d'une propension toujours plus importante de la population à entrer sur le marché du travail notamment dans les grandes métropoles et leur périphérie</p> <p>Progression du niveau de formation des actifs</p> <p>Forte progression des emplois très qualifiés (cadres et professions intermédiaires), stabilité des ouvriers et employés peu qualifiés (création d'emplois dans les métiers d'aide à la personne et de service)</p> <p>Une grande majorité des salariés en CDI ou titulaires de la FP (85%)</p> <p>Progression de l'emploi salarié depuis 2008</p> <p>Tertiairisation accrue des emplois (+2,7% dans le commerce, +9,6% dans</p>	<p>POPULATION Population inégalement répartie (Rhône+Isère = 39% du total)</p> <p>Population en recul et vieillissante dans l'Ouest (hors Clermont) en particulier le Cantal et l'Allier et dans les zones rurales</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI Sur-représentation des jeunes (moins de 25 ans) parmi la population d'employés et d'ouvriers</p> <p>Effet de déqualification pour 11% des salariés (diplôme > PCS) et 15% pour les jeunes</p> <p>Part plus importante de femmes et de jeunes à temps partiel</p> <p>Sous-emploi de 4% (190 000 personnes), essentiellement des femmes à temps partiel subi et des personnes à faibles niveaux de qualification notamment les ENQ (serveurs, employées de maison...) et ONQ (nettoyage...). Artisans et commerçants concernés (bâtiment, coiffure...)</p> <p>Désindustrialisation (baisse de l'emploi salarié dans l'industrie de 12% sur 2008-2015). Place de l'industrie, en pleine mutation, dans une tendance de déprise durable.</p> <p>Inégalités territoriales dans le poids et l'évolution de l'emploi salarié : Rhône = 24 fois le poids du Cantal en termes d'emplois, recul sévère dans l'Allier, la Loire, l'Ardèche et le Cantal</p> <p>Dynamisme économique inégal au sein des territoires, de fortes disparités en matière d'accès aux équipements et aux infrastructures, de</p>

Via Compétences - Hôtel de Région - 59 bd Léon Jouhaux - CS90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 - 04 73 31 82 40

	Opportunités	Menaces
Externe	<p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>Marché du travail qui se réforme, évolution des acteurs de l'intermédiation</p> <p>Le développement durable impactant tous les secteurs et tous les métiers -> adaptation et évolution des compétences nécessaires Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) certaines professions devront s'adapter aux changements. Les secteurs les plus concernés seraient l'industrie, l'agriculture, les différentes administrations ainsi que les services aux entreprises.</p>	<p>Défi de l'équilibre territorial dans une région aux territoires très divers, et dans un phénomène de métropolisation. La qualité et la présence en proximité des services, infrastructure et équipements sur l'ensemble des territoires est une condition nécessaire à l'attractivité de ces territoires et de développement de ses entreprises.</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>=> Défi de l'emploi dans un contexte de croissance démographique, de taux de chômage élevé, avec des difficultés pour les entreprises à recruter.</p> <p>Agriculture : doit faire face aux effets des marchés mondialisés et désormais dérégulés (notamment dérégulation du marché de l'élevage bovin lait).</p> <p>9% des emplois créés ou maintenus par les entreprises étrangères en 2015.</p> <p>Création d'entreprises : enjeu sur la transmission d'entreprise notamment des PME familiales dont le centre de décision est à maintenir en région Déficit de la région en ETI, génératrices d'emploi et de dynamiques de filières est un frein au développement de l'économie</p> <p>Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) certaines professions sont vouées à disparaître. Les secteurs les plus concernés seraient l'industrie, l'agriculture, les différentes administrations ainsi que les services aux entreprises.</p>

2 LA MATRICE SWOT

Forces-Faiblesses ; Opportunité-Menaces

	Forces	Faiblesses
Interne	<p>POPULATION</p> <p>7,7 millions d'habitants, soit 12% de la population nationale</p> <p>Forte croissance démographique (+58 000 habitants chaque année) notamment à l'est. Forte croissance démographique depuis 40 ans avec l'Occitanie, les Pays de la Loire et la Corse.</p> <p>Région frontalière : 2e région française en nombre de travailleurs frontaliers (99 600 navetteurs)</p> <p>Près d'un habitant sur trois a moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions européennes où les jeunes sont les plus représentés.</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>3,2 millions d'actifs en emploi, en croissance</p> <p>Taux d'activité de 74,3%, signe d'une propension toujours plus importante de la population à entrer sur le marché du travail notamment dans les grandes métropoles et leur périphérie</p> <p>Progression du niveau de formation des actifs</p> <p>Forte progression des emplois très qualifiés (cadres et professions intermédiaires), stabilité des ouvriers et employés peu qualifiés (création d'emplois dans les métiers d'aide à la personne et de service)</p> <p>Une grande majorité des salariés en CDI ou titulaires de la FP (85%)</p> <p>Progression de l'emploi salarié depuis 2008</p> <p>Tertiairisation accrue des emplois (+2,7% dans le commerce, +9,6% dans</p>	<p>POPULATION</p> <p>Population inégalement répartie (Rhône+Isère = 39% du total)</p> <p>Population en recul et vieillissante dans l'Ouest (hors Clermont) en particulier le Cantal et l'Allier et dans les zones rurales</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>Sur-représentation des jeunes (moins de 25 ans) parmi la population d'employés et d'ouvriers</p> <p>Effet de déqualification pour 11% des salariés (diplôme > PCS) et 15% pour les jeunes</p> <p>Part plus importante de femmes et de jeunes à temps partiel</p> <p>Sous-emploi de 4% (190 000 personnes), essentiellement des femmes à temps partiel subi et des personnes à faibles niveaux de qualification notamment les ENQ (serveurs, employées de maison...) et ONQ (nettoyage...). Artisans et commerçants concernés (bâtiment, coiffure...)</p> <p>Désindustrialisation (baisse de l'emploi salarié dans l'industrie de 12% sur 2008-2015). Place de l'industrie, en pleine mutation, dans une tendance de déprise durable.</p> <p>Inégalités territoriales dans le poids et l'évolution de l'emploi salarié : Rhône = 24 fois le poids du Cantal en termes d'emplois, recul sévère dans l'Allier, la Loire, l'Ardèche et le Cantal</p> <p>Dynamisme économique inégal au sein des territoires, de fortes disparités en matière d'accès aux équipements et aux infrastructures, de</p>

Vis Compétences - Hôtel de Région - 59 bd Léon Jouhaux - CS90708 - 93050 Clermont-Ferrand Cedex 2 - 04 73 31 82 40

	Forces	Faiblesses
	<p>les services marchands)</p> <p>1^{ère} région française par son volume d'emplois industriels (490 000 emplois soit 17,8% de l'emploi régional) et selon Eurostat 20^e des régions européennes sur ce critère.</p> <p>3^e région en matière de tertiaire marchand (12,2% des emplois de France métropolitaine, 52% de la VA régionale)</p> <p>Numérique : secteur leader de l'industrie avec un objectif quantitatif fixé de création de 10 000 emplois sur la durée du schéma (feuille de route spécifique)</p> <p>Secteurs particulièrement importants dans l'économie régionale</p> <p>Agriculture : 115.000 actifs permanents dans 62 500 exploitations (soit 13% des exploitations françaises). 3^e rang des régions françaises en nombre d'exploitations et 4^e rang en surface agricole exploitée.</p> <p>Une agriculture de qualité : 1^{ère} région en nombre de SIQO (signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine), 2^e région pour l'agriculture biologique (4,4% des exploitations) et les circuits courts (23% des exploitations générant plus de la moitié de leur CA par ce biais).</p> <p>Le tourisme : 4^e rang en termes de poids de l'emploi touristique dans l'emploi régional (168.000 emplois salariés en 2015)</p> <p>2^e région touristique en France (1^{ère} destination mondiale).</p> <p>3^e région en nombre de nuitées marchandes (53 M) derrière l'Île-de-France et PACA.</p> <p>Objectif quantitatif fixé de création de 10 000 emplois dans le tourisme sur la durée du schéma</p> <p>L'agriculture, l'agroalimentaire, la filière bois, le tourisme et la montagne ont un rôle important à jouer dans le développement de l'économie de proximité et le développement de circuits courts.</p> <p>Un secteur du BTP fort : près de 22 milliards d'euros de CA et plus de 170 000 emplois (2^e rang au niveau national). Fort entrepreneuriat familial au sein de son tissu de PME</p> <p>Présence de filiales d'excellence porteuses d'avenir disposant d'une bonne visibilité internationale (biotechnologie, industrie pharmaceutique, micro et nanotechnologie, chimie, nutrition-alimentaire-santé, biologie fondamentale, décolletage et plasturgie...).</p>	<p>création d'emplois ou de niveau de vie.</p> <p>Agriculture : enjeu du renouvellement d'emploi et transmission d'exploitations, recul du nombre d'actifs agricoles en lien avec la diminution du nombre d'exploitations. La ferme régionale n'occupe que la 7^e place nationale en valeur (CA de près de 6 Mds €) : tissu régional constitué de petites et moyennes exploitations</p> <p>En 2016, progression du nombre d'emplois salariés marchands moindre en région qu'au niveau national. (6^e rang)</p> <p>MARCHE DU TRAVAIL</p> <p>Embauches en grande majorité en CDD (85%)</p> <p>Situation précaire pour les jeunes (42% des DPAA sur la tranche 18-25 ans) recrutées sur des CDD et de courte durée</p> <p>Disparités fortes du taux de chômage selon les départements (6,3% dans le Cantal à 11,1% dans la Drôme)</p> <p>Public jeune particulièrement touché par la montée du chômage (taux de 19,9%, 9 points de plus que la moyenne nationale)</p> <p>Jeunes non diplômés fortement touchés (Trois ans après leur sortie de formation, près d'un jeune non-diplômé sur deux est encore en recherche d'emploi)</p> <p>Pour les jeunes NEET, l'évaluation au niveau national indiquerait que le phénomène touche à 17% des 15- 29 ans</p> <p>Taux de chômage des TH de 21%, double de celui de l'ensemble des personnes de 15-64 ans. Public avec des difficultés d'insertion particulières, près de 6 sur 10 sont des demandeurs d'emploi de longue durée et 43% ont un faible niveau de qualification</p> <p>En 2016, réduction du nombre de DE sans activités moins marquée qu'au niveau national.</p>

Forces	Faiblesses
<p>Economie de proximité : 46,4% des emplois régionaux, proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale. Artisanat et Commerce bien présents avec près de 160 000 entreprises artisanales et plus de 111 000 entreprises relevant du commerce. Présence de 13 336 commerçants non-sédentaires présents sur les 1 554 marchés de la région.</p> <p>Forte expansion des fonctions présentes, liées à la présence de la population, notamment dans les zones touristiques de montagne. Fonctions présentes les plus pourvoyeuses d'emplois, en France comme en région (40% de l'emploi régional). Emploi dans les fonctions présentes en hausse entre 2007 et 2012 : cette croissance est responsable de la totalité des créations nettes d'emplois sur cette période. Densité de l'emploi présentiel de 190 emplois pour 1 000 habitants (contre 194 au niveau national) en raison d'une faible densité d'emplois dans l'administration publique comparé à d'autres régions (11^e région française) mais un bon classement pour les emplois liés à la santé (4^e) et à l'éducation (3^e).</p> <p>28 734 éducateurs sportifs en région (21,7 % du volume national, 1^{er} région de France) ; les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère étant dans cet ordre les trois plus importants départements de France par le nombre d'éducateurs sportifs.</p> <p>Secteur de l'ESS une force de la région : 28 600 établissements employeurs et plus de 300 000 emplois salariés (13,2% de l'emploi salarié privé régional).</p> <p>Une grande variété d'entreprises : tissu particulièrement dense de TPE et PME de moins de 50 salariés. Les PME dans leur ensemble regroupent 59,5% des emplois salariés privés contre 56% en France. Sur la période 2009-2014, les PME ont été les principales contributrices à la croissance de l'emploi (les 3/4 des créations).</p> <p>2^e région de France en volume de création d'entreprises (12% des créations nationales) portée surtout par l'auto-entrepreneuriat bien qu'en proportion moindre par rapport à l'ensemble de la France (48,7% des créations contre 51,2% au niveau national).</p> <p>Innovation : part d'entreprises innovantes plus élevée en région qu'au niveau</p>	<p>Récurrence au chômage, fragilité des trajectoires professionnelles dans un marché en évolution</p> <p>Difficultés de recrutement présentes, le plus souvent liées aux candidats (manque de candidats, insuffisance du diplôme...) mais aussi à la nature des contrats (travail saisonnier, missions...), à la quotité de temps proposée, au turn-over, aux conditions de travail, au niveau de salaire, à la localisation géographique....</p> <p>FORMATION Un accès à la formation qui reste compliqué pour les DE avec des disparités liées à la localisation géographique des formations et au niveau de qualification des stagiaires</p> <p>7% des habitants en situation d'illettrisme (9% chez les plus de 45 ans)</p> <p>Désaffection pour les filières industrielles sous statut scolaire, qu'il s'agisse des formations de niveau IV ou V ou des STS et DUT Représentations des familles et des élèves et les stéréotypes de genre constituent des freins évidents. Cette difficulté est encore plus sensible dans certains territoires, notamment ruraux.</p> <p>Décrochage scolaire : Les formations professionnelles sont nettement plus affectées par ce phénomène (52 % des jeunes repérés via SIEI). Zones à risque d'échec scolaire : ces risques touchent le territoire de manière hétérogène. Ils se concentrent principalement dans la partie Sud (Ardèche et Drôme) et Nord-Ouest (Allier) du territoire au sein de zones de « fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain », ainsi que des zones de « précarité économique dans les petites et moyennes communes ».</p>

Forces	Faiblesses
<p>national : au sein des sociétés actives d'au moins 10 salariés, 57% sont innovantes au sens large (53% au niveau national). Rôle majeur à jouer des pôles de compétitivité et clusters régionaux pour assurer l'émergence et l'accompagnement de projets d'innovation au sein des 8 DOMEX</p> <p>2^e région en matière de créations d'entreprises innovantes (après l'Île de France) avec 14,3% des créations en France.</p> <p>R&D : Les entreprises de la région peuvent s'appuyer sur un écosystème particulièrement favorable à l'innovation, vecteur essentiel de développement et de dynamisme de l'économie et de création d'emploi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de centres de recherche majeurs au plan national (CERN, CEA, CNRS, IRSTEA, INSERM, INRIA, IFP-EN, INRA...), 14 pôles de compétitivités et 18 clusters régionaux labellisés. - Variété des structures d'accompagnement et de valorisation de la recherche (IRT, IHU, SATT) et d'un enseignement supérieur performant et reconnu (Labex, Equipex, Idex) qui reflète l'excellence scientifique <p>Une région attractive : 2^e région d'accueil des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi en France (13% des projets nationaux et 9% des emplois créés ou maintenus par les entreprises étrangères en 2015 avec 124 projets d'implantation. 3^e région au palmarès des régions françaises sur l'accueil de projets d'investissements de R&D avec 10% des projets d'investissements R&D en France.</p> <p>MARCHE DU TRAVAIL Des embauches en augmentation (+4% en un an entre 2015 et 2016) Taux de chômage plus favorable en région (8,7% vs 9,7% au national)</p> <p>255 000 projets de recrutement en 2017. Au sein des métiers porteurs, une majorité relève du tertiaire, notamment du domaine médical (aides-soignants, ASH, infirmiers et puéricultrices) et du commerce ou de la sécurité (agent de sécurité et de surveillance)</p> <p>Au sein du tertiaire, trois secteurs particulièrement concernés par les besoins en emploi et en compétences : la sécurité ; le transport-logistique (conducteurs de marchandises et de transport voyageurs ainsi</p>	

Vie Compétences - Hôtel de Région - 59 bd Léon Jouhaux - CS90708 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 3 - 04 75 31 62 40

Forces	Faiblesses
<p>que les agents magasiniers/caristes) ; et le commerce-vente (attachés commerciaux, ingénieurs cadres technico-commerciaux, vendeurs en habillements, accessoires). Des besoins importants concernant également les professionnels de l'animation socioculturelle et, dans une moindre mesure, les métiers du numérique et de l'informatique mais sur des profils précis et hautement qualifiés (priorité niveau I et dans un second temps niveau II).</p> <p>Secteur sanitaire et social connaissant de forts besoins en recrutement.</p> <p>Dans l'industrie, des tensions sur les métiers de la production (techniciens et opérateurs) ainsi que ceux de la maintenance des installations (techniciens), des besoins en compétences accrues en informatique en lien avec les exigences de traçabilité ou encore de pilotage de ligne. Le secteur de la métallurgie rencontre des besoins prégnants sur les métiers de la mécanique, de la chaudronnerie, de la maintenance industrielle et de la conduite de lignes.</p> <p>Globalement, les besoins se portent aussi sur les niveaux supérieurs en lien avec l'analyse des procédés et les techniques de laboratoires, la conception et la recherche et développement</p> <p>FORMATION Un appareil de formation qui couvre le territoire</p> <p>Une hausse du nombre d'apprentis depuis 2015-2016 de +2,1% par an pour atteindre 50 310 apprentis à la rentrée en 2017-2018</p> <p>Un retour d'appétence pour les filières industrielles en apprentissage après quelques années de désaffection : une progression de +2,9% par an des apprentis entre 2016 et 2018 dans les spécialités pluri technologiques de production, les transformations, les matériaux souples et la mécanique, électricité, électronique contre +2,1% toutes filières confondues.</p> <p>Le diplôme facteur déterminant pour l'insertion professionnelle Globalement tous niveaux confondus, le taux d'emploi est supérieur à 15 points pour les jeunes diplômés de la formation initiale scolaire et 19 points pour les apprentis.</p>	

Via Compétences - Hôtel de Région - 59 00 Léon Jouhaux - CS91708 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 - 04 73 31 82 40

Opportunités	Menaces
<p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>Marché du travail qui se réforme, évolution des acteurs de l'intermédiation</p> <p>Le développement durable impactant tous les secteurs et tous les métiers -> adaptation et évolution des compétences nécessaires Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) certaines professions devront s'adapter aux changements. Les secteurs les plus concernés seraient l'industrie, l'agriculture, les différentes administrations ainsi que les services aux entreprises.</p>	<p>Défi de l'équilibre territorial dans une région aux territoires très divers, et dans un phénomène de métropolisation. La qualité et la présence en proximité des services, infrastructure et équipements sur l'ensemble des territoires est une condition nécessaire à l'attractivité de ces territoires et de développement de ses entreprises.</p> <p>ECONOMIE-EMPLOI</p> <p>= > Défi de l'emploi dans un contexte de croissance démographique, de taux de chômage élevé, avec des difficultés pour les entreprises à recruter.</p> <p>Agriculture : doit faire face aux effets des marchés mondialisés et désormais dérégulés (notamment dérégulation du marché de l'élevage bovin lait).</p> <p>9% des emplois créés ou maintenus par les entreprises étrangères en 2015</p> <p>Création d'entreprises : enjeu sur la transmission d'entreprise notamment des PME familiales dont le centre de décision est à maintenir en région Déficit de la région en ETI, génératrices d'emploi et de dynamiques de filières est un frein au développement de l'économie</p> <p>Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) certaines professions sont vouées à disparaître. Les secteurs les plus concernés seraient l'industrie, l'agriculture, les différentes administrations ainsi que les services aux entreprises.</p>
Externe	

Forces	Faiblesses
<p>Demande en direction des formations du secteur médico-social importante.</p> <p>Décrochage scolaire : un nombre des élèves repérés via le système interministériel d'échanges d'information (SIEI) stable depuis quelques années (15 577 en 2013, 15 363 en 2016)¹. Les zones les plus sécurisées en matière scolaire (moins d'échec) dans la région académique sont principalement situées au Nord (Ain, Haute-Savoie), ainsi qu'autour des grandes villes de la région (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon).</p> <p>Concernant les adultes (demandeurs d'emploi ou salariés), une demande d'orientation exprimée croissante. Elle se vérifie sur les salons et forums spécialisés et dans les contacts avec les organismes paritaires ou les organismes de formation</p> <p>En matière de validation des acquis de l'expérience, en 2014, près de 7 200 demandes de VAE avec un avis de recevabilité positif, soit une hausse de 5% en un an, 5 000 personnes présentées devant un jury et, dans 3 cas sur 5 avec une validation totale et, dans un cas sur 10, un refus de validation.</p>	

2-Les NEET en Auvergne – Rhône- Alpes

2.1 Définition de NEET et plus spécifiquement NEET Invisible :

2.1.1 Définition des NEET :

Environ 700.000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale et ce flux devrait se maintenir dans les années qui viennent. Depuis plus de trois décennies, l'entrée des jeunes sur le marché du travail est une préoccupation majeure de la société française. L'insertion professionnelle s'avère complexe pour nombre de jeunes et les frontières sont relativement floues entre chômage et inactivité.

La Commission a adopté en 2010 un nouvel indicateur concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Cet indicateur, part des NEET (Neither in Employment nor in Education and Training) mesure la part des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, parmi la population. Sont retenus comme faisant partie des NEETs, des jeunes au chômage ou inactifs qui ne poursuivent pas une formation formelle et qui n'ont pas déclaré suivre une formation non formelle dans le mois précédent. En brisant la barrière chômage / inactivité, il s'agit de rendre visible une population par rapport à l'ensemble de la jeunesse et de questionner son désengagement ou son exclusion du marché du travail, voire sociale.

2.1.2 : définition des NEET Invisibles :

En ce qui concerne plus spécifiquement les NEET invisibles et si on veut en donner une définition, on peut retenir de celle de Madame Cécile Bernot- Caboche (auteur d'un rapport de recherche sur la jeunesse invisible, à l'Université Lyon 2) :

«- Si nous nous attachons à l'intime, nous pourrions définir un jeune « invisible » comme : Un jeune inutile qui n'entre pas dans un moule, transparent, pas vu par les autres, qu'on ne peut pas voir, qu'on ne voit pas, qu'on ne considère pas, qui n'existe pas, discret, marginal, dont on ne se soucie pas de l'avis, que l'on n'écoute pas, seul, à l'abandon, pas accompagné, en retrait, qu'on laisse de côté ; c'est être à l'écart, c'est survivre, comme si on n'existait pas, c'est trop de causes, c'est être sans accès aux droits ou ne plus avoir de vie. Une jeune fille ne sait pas ce qu'est un « invisible », peut-être elle ? « Je ne suis rien » « ils se mettent en mode protection avec plusieurs formes d'expression », la souffrance étant toujours prégnante.

-La définition du jeune « invisible » vu du côté de la société serait : Un jeune qui n'est pas remarqué par la société ou l'administration, qui est inutile, rejeté, pas aidé, qui manque d'informations, sorti du système scolaire sans diplôme, exclu de la société, qui a du mal à s'intégrer et subit l'indifférence totale de la société, des personnes et des acteurs, marginalisé et/ou en marge de la société ; la société ne considère pas assez les jeunes et les étudiants, les rejette, elle a une image de la jeunesse assez négative : paresseux, sans envie d'évoluer, comme des « parias ».

- La définition du jeune « invisible » si nous nous plaçons du côté de l'emploi serait la suivante : Un jeune, invisible pour le monde du travail mais pas pour la société, sans activité ni emploi, pas intégré dans la vie active, qui s'y prend mal pour être repéré par les entreprises ; les employeurs ne le voient pas, ils font preuve de beaucoup de contradictions : sans diplôme, pas d'insertion et trop qualifiée, vrai problème pour trouver un travail ou alors en CDD précaire »;

2.2- Données nationales : caractéristiques des NEET :

Aujourd'hui, environ 23% des jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage, un taux en légère baisse ces dernières années mais qui demeure beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (autour de 10%).

Derrière ce chiffre, les situations sont très diverses, certaines catégories de jeunes étant davantage touchées par le chômage que les autres :

-Les jeunes issus des quartiers prioritaires (relevant de la politique de la ville), où le taux de chômage des jeunes peut parfois atteindre 45% ;

-Les jeunes les moins qualifiés. Car le niveau de diplôme a toujours tendance à « protéger » du chômage. Ainsi, le taux d'emploi des jeunes ayant fait des études supérieures est de plus de 80% dans les trois ans qui suivent leur sortie d'études.

Ces jeunes sont souvent confrontés également à des freins sociaux dits « périphériques » (mobilité, logement), ou encore à l'absence de réseau et à une méconnaissance du marché du travail.

En 2014, l'OCDE estimait le nombre de NEET à près de 1,8 million en France, dont 900 000 sans aucun diplôme soit représentent environ 17% de la jeunesse française, selon des données compilées dans un rapport de France stratégie en janvier 2017. En moyenne, 140 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans diplôme. Par ailleurs, 10% des jeunes de 18 à

24 ans ne maîtrisent pas les compétences de base (lecture, écriture, calcul). Cette institution insiste sur les conséquences sociales et économiques de cette déconnexion du marché du travail et de la formation d'une partie de la jeunesse. Or cette population demeure fort peu connue.

Selon la DARES, parmi ces 1.8 Million, entre 230.000 et 330.000 jeunes NEET sont considérés comme invisibles. En clair, ils échappent à tous les radars institutionnels : ils ne sont pas comptabilisés par Pôle emploi, ne sont inscrits à aucun organisme d'étude ou de formation et ne sont suivis par aucune mission locale. Avec 17% de "NEET", la France se situe au-dessus de la moyenne européenne et de l'OCDE (autour de 14%) et loin devant les Pays-Bas (8%), l'Allemagne (9%) ou la Suède (9,5%) par exemple. Mais cette catégorie de "NEET" regroupe un large panel de profils différents.

Il y a, d'abord, des différences en fonction de l'âge : seulement 3% des Français de 15-17 ans sont des "NEET" mais la proportion monte à 16% pour les 18-24 ans et 20% pour les 25-29 ans. Quant aux "invisibles", ces "NEET" qui ne sont accompagnés par aucune institution, les proportions sont à peu près les mêmes, à en croire France Stratégie : en 2012, il y avait 60.000 jeunes de 15 à 19 ans hors de tout radar, 130.000 de 20 à 24 ans et 270.000 de 25 à 29 ans. La plupart des "NEET" bénéficie de l'aide de leurs parents. Mais France Stratégie évalue à 190.000 le nombre de ces jeunes hors systèmes et privés de tout soutien familial. Enfin, seul un "NEET" sur quatre de 18 à 24 ans dispose d'un logement autonome. Les autres vivent encore chez leurs parents... ou sont à la rue, pour environ 30.000 d'entre eux. Ces jeunes n'invoquent pas forcément leur difficulté à trouver un emploi ou une formation adéquate. Ainsi, 13% des "NEET" le sont en raison de responsabilités familiales, après avoir eu un enfant par exemple. Et 6% arguent des raisons de santé ou un handicap. On observe, également, une surreprésentation des jeunes issus de l'immigration : leur part atteint 25 %, alors qu'ils représentent environ 15 % de cette tranche d'âge.

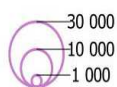
Le taux de NEET est par ailleurs particulièrement élevé en zone rurale : 24,4 % des 18-24 ans y vivent, contre 20,8 % en zone urbaine. En effet, plus un jeune est éloigné de la ville, plus il a des difficultés pour accéder au marché de l'emploi et aux services d'accompagnement. Souvent en difficulté financière, ils peinent également à s'acheter une voiture et même à se payer le permis : le taux de possession du permis des 750.000 jeunes suivis en Mission locale s'élève par exemple à 37%, contre 80% pour la moyenne nationale. Enfin, La qualité de leur insertion professionnelle dépend aussi des ressources apportées par le milieu d'origine. Si les NEET se retrouvent dans tous les milieux sociaux, ils sont cependant moins nombreux dans les familles dites favorisées. De plus, leurs parents sont moins souvent nés en France et cette origine migratoire peut elle aussi avoir des répercussions sur leur intégration sociale et professionnelle. Enfin, la population NEET apparait donc composite regroupe des personnes qui ne sont pas exposées de manière identiques aux aléas économiques et/ou qui n'ont pas les mêmes attentes et stratégies vis-à-vis de l'emploi et des études.

3- Données régionales :

Pour établir cette photographie en ARA, on est parti du Recensement de la Population réalisé en 2015 par l'INSEE, qui permet de disposer d'informations à des niveaux géographiques détaillés. On a donc défini les NEET « au sens européen » par les jeunes de 15 à 29 ans qui se déclarent chômeurs (sans pouvoir distinguer les chômeurs en formation), personnes au foyer ou autres inactifs. Ces jeunes sont estimés à 224.708 et représentent 16% de la classe d'âge 15 à 29 ans.

Jeunes ni en emploi ni en étude* parmi l'ensemble des jeunes

nombre de jeunes ni en emploi ni en études*



part dans l'ensemble des jeunes



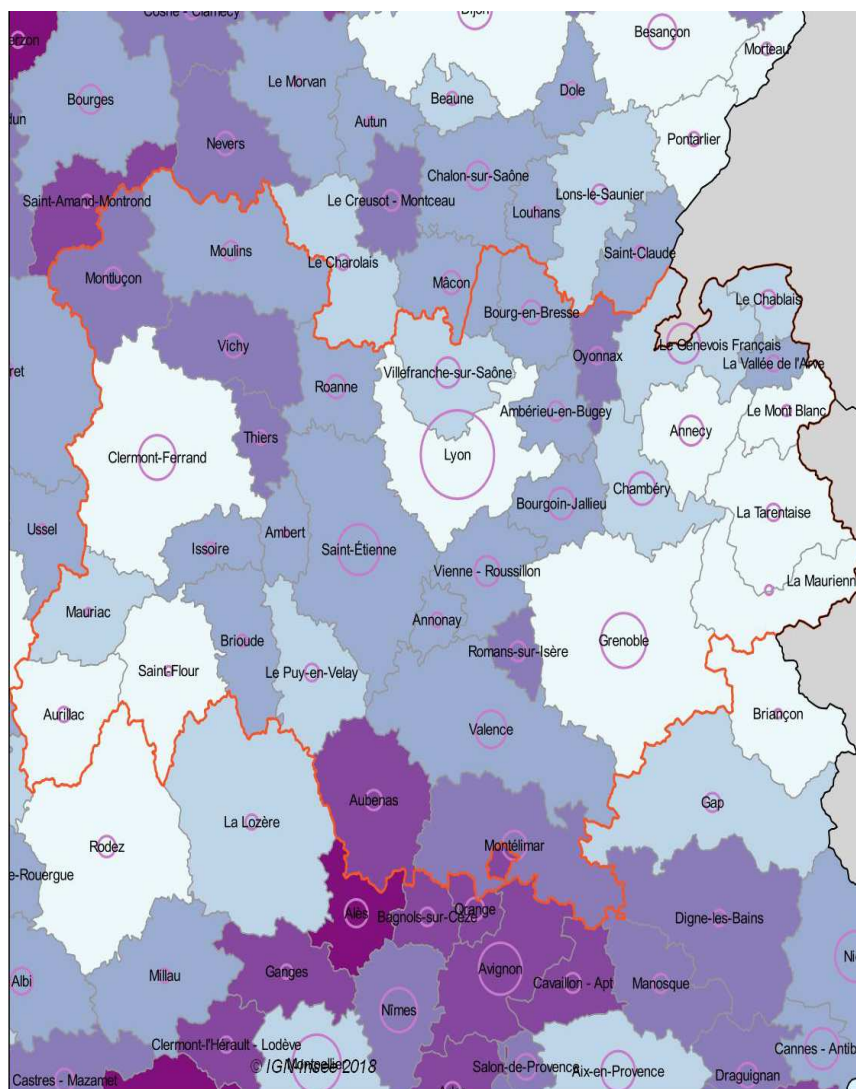
Source : Insee, Recensement de la population 2015

Champ : jeunes âgés de 15 à 29 ans

* non inscrit dans un établissement d'enseignement

▭ Auvergne-Rhône-Alpes

▭ zone d'emploi



Selon ce recensement, en ARA, les jeunes de 15 à 29 ans sont 1.4 million soit 18 % de la population totale de la région, répartis de la manière suivante :

âge	2015
15 à 19 ans	480.300
20 à 24 ans	460.900
25 à 29 ans	463.800
total	1.405.000

Source : INSEE recensement de la population

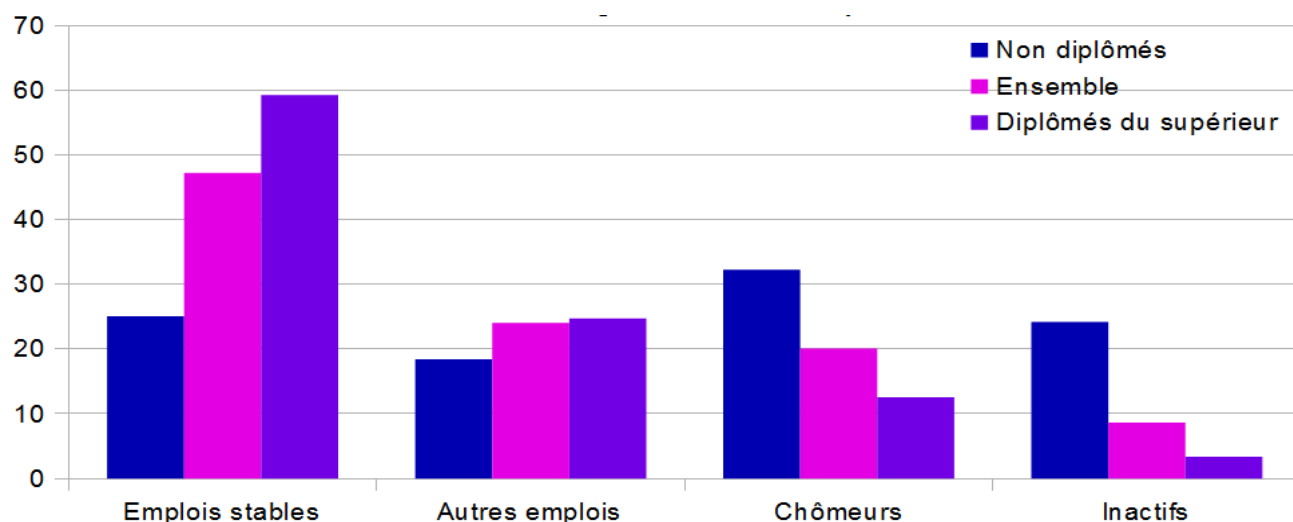
Structure identique selon les tranches d'âges : 33 %

La situation des jeunes sur le marché du travail est très différente selon l'âge. Le phénomène touche moins les 15-19 ans (5,8 % de ces jeunes sont au chômage) car près de 87% d'entre eux sont en formation initiale (études, apprentissage, cumul emploi/études). La situation pour la tranche d'âge 20-24 ans, où près de 79% sont soit en emploi, soit en emploi/études, soit en études. Pour celle de 25-29, les jeunes ne sont quasiment plus en études et ont majoritairement intégrés le marché du travail. Le taux d'activité des jeunes est très variable selon la tranche d'âge considérée : 9.3% pour les 15-19 ans en 2015 ; 55.1% pour les 20-24 ans et 86.4% pour 25-29 ans, soit des taux très proches de ceux du niveau national.

	Auvergne-Rhône-Alpes			France métropolitaine		
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Au chômage	5,8	16,3	14,7	6,3	18,3	16,3
En emploi exclusivement	3,5	38,8	71,7	3,0	35,7	69,0
En contrat d'apprentissage	6,8	6,4	1,1	6,1	6,3	1,2
En cumul emploi études	2,3	7,1	3,1	2,0	6,7	3,0
En études	78,4	26,3	2,7	78,9	27,0	3,0
Autres inactifs	3,2	5,1	6,7	3,7	6,0	7,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de population 2015

Le graphique ci-dessous met en exergue le lien qui existe entre le niveau d'étude et l'accès au marché du travail et notamment pour les emplois en CDI. Les jeunes diplômés du supérieur ont plus facilement accès à l'emploi (60%) contre 25% pour les non diplômés. A contrario, les jeunes non diplômés sont 3 fois plus au chômage que les jeunes diplômés.



Source : recensement de la population 2015 - jeunes de 15-29 ans non scolarisés
En %

Taux d'activité :

Par ailleurs, la part et le taux de chômage des jeunes ont baissé certes faiblement mais la part des jeunes NEET s'est accrue d'autant. Sur les 1.4 M de jeunes de 15 à 29 ans, 667.985 jeunes soit 47.6 % sont en emploi, 509.608 jeunes, soit 36.3 %, sont en études et 224.708 jeunes soit 16% sont considérés comme des NEET. Ce taux reste inférieur au taux national de 17.3 %. Pour les besoins de classifications, cette catégorie a été ventilée en 3 sous-catégories : les chômeurs qui représentent 168.332 jeunes soit 70 % de cette catégorie, 7.694 femmes et hommes au foyer soit 3.42, et une sous-catégorie « autres inactifs » de 48.682 jeunes (21.66%). Bien évidemment, l'essentiel de ces jeunes se retrouvent dans la catégorie « Chômeurs » ce qui est conforme à la définition.

La moitié des jeunes 15-29 ans sont en emploi (509 608 jeunes) soit 47.6%. Les départements les plus pourvoyeurs d'emplois sont les Haute Savoie (56.2%), le Cantal (53.3%), la Savoie (52.8 %) et l'Ain (52.3%).

Les jeunes en études :

509.608 jeunes sont en études soit 36.3%, ce qui est cohérent avec l'allongement des études. Les départements où le tissu universitaire est riche et diversifié comme le Rhône, le Puy-de-Dôme et l'Isère explique les ratios au-dessus de la moyenne de jeunes étudiants.

Enfin, 224.708 jeunes sont considérés comme des jeunes NEET soit 16% de cette tranche d'âge. Les départements les plus impactés par cette problématique sont : l'Ardèche (20%), la Drôme, l'Allier (19.7%). En termes de cohorte, les effectifs les plus importants se retrouvent dans le Rhône (60.494 J), l'Isère (35.931 J), et la Loire avec 23.085J, ce qui est cohérent car ce sont des départements densément peuplés.

Certains jeunes cumulent les difficultés (résidant des zones urbaines sensibles (QPV) ou dans des zones rurales.

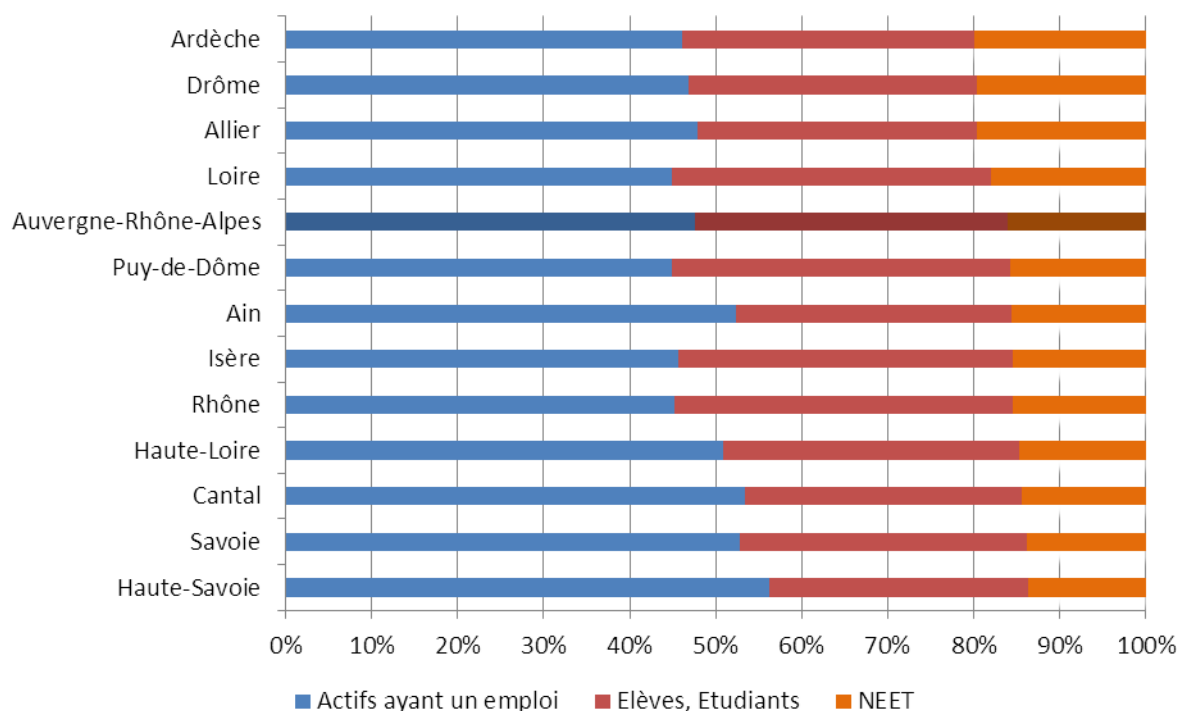
En période de ralentissement économique, les jeunes avec un faible niveau d'études sont davantage pénalisés pour s'insérer. Une part non négligeable de ces jeunes NEET est

faiblement qualifiée. Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Cependant, ces constats ne doivent pas occulter la part non négligeable parmi eux de jeunes bacheliers mais aussi des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les jeunes de 15 à 29 ans par type d'activité											
Département		Ensemble	Actifs ayant un emploi	Part des actifs en emploi	Elèves, étudiants	Part des élèves et étudiants	Chômeurs	Femmes ou Hommes au foyer	Autres inactifs	NEET	Part des NEET
01	Ain	103 407	54 062	52,3%	33 201	32,1%	11 826	580	3 738	16 144	15,6%
03	Allier	48 636	23 286	47,9%	15 764	32,4%	7 193	417	1 976	9 586	19,7%
07	Ardèche	44 979	20 735	46,1%	15 249	33,9%	6 992	232	1 771	8 995	20,0%
15	Cantal	19 082	10 167	53,3%	6 162	32,3%	2 009	63	681	2 752	14,4%
26	Drôme	78 751	36 888	46,8%	26 298	33,4%	11 495	595	3 475	15 565	19,8%
38	Isère	230 434	105 111	45,6%	89 392	38,8%	27 362	1 191	7 378	35 931	15,6%
42	Loire	128 380	57 648	44,9%	47 647	37,1%	17 381	986	4 718	23 085	18,0%
43	Haute-Loire	32 915	16 726	50,8%	11 302	34,3%	3 752	111	1 024	4 887	14,8%
63	Puy-de-Dôme	117 625	52 704	44,8%	46 246	39,3%	14 140	687	3 848	18 675	15,9%
69	Rhône	390 090	176 274	45,2%	153 322	39,3%	45 112	1 844	13 538	60 494	15,5%
73	Savoie	72 142	38 070	52,8%	24 060	33,4%	7 144	358	2 511	10 013	13,9%
74	Haute-Savoie	135 859	76 315	56,2%	40 964	30,2%	13 926	631	4 024	18 581	13,7%
Auvergne-Rhône-Alpes		1 402 301	667 985	47,6%	509 608	36,3%	168 332	7 694	48 682	224 708	16,0%

Source INSEE : recensement de la population 2015

Répartition des jeunes de 15 à 29 ans, par type d'activité :



Source INSEE : recensement de la population 2015

En termes de données sexuées, les jeunes hommes accèdent plus facilement à l'emploi que les jeunes filles. Les écarts les plus significatifs sont pour les départements de l'Allier, de la Haute Loire, de l'Ain et de l'Ardèche.

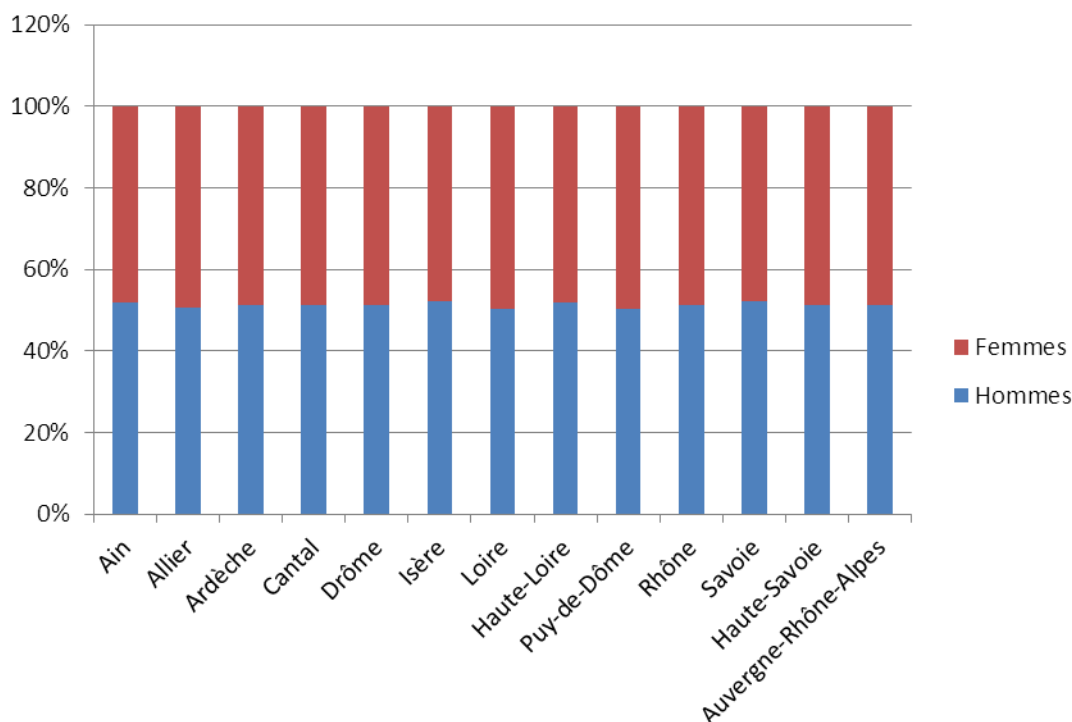
Inversement, les jeunes femmes accèdent plus massivement aux études supérieures et ont souvent une scolarité plus longue en moyenne.

Les NEET sont plus nombreux des hommes que des femmes. Dans ce contexte, les femmes davantage diplômées de l'enseignement supérieur, ont plus d'opportunités et sont donc moins nombreuses dans la population NEET. En ARA, elles représentent 48.7 % de la population NEET.

Les jeunes de 15 à 29 ans par type d'activité et sexe

Département		Actifs ayant un emploi				Élèves, étudiants				NEET			
		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01	Ain	28 917	53,5%	25 145	46,5%	15 711	47,3%	17 490	52,7%	8 357	51,8%	7 787	48,2%
03	Allier	12 788	54,9%	10 499	45,1%	7 612	48,3%	8 151	51,7%	4 845	50,5%	4 741	49,5%
07	Ardèche	11 086	53,5%	9 649	46,5%	7 337	48,1%	7 912	51,9%	4 621	51,4%	4 374	48,6%
15	Cantal	5 490	54,0%	4 677	46,0%	2 857	46,4%	3 306	53,6%	1 408	51,1%	1 345	48,9%
26	Drôme	19 667	53,3%	17 221	46,7%	12 957	49,3%	13 341	50,7%	7 992	51,3%	7 573	48,7%
38	Isère	55 625	52,9%	49 485	47,1%	43 802	49,0%	45 591	51,0%	18 714	52,1%	17 217	47,9%
42	Loire	30 681	53,2%	26 968	46,8%	22 711	47,7%	24 935	52,3%	11 642	50,4%	11 444	49,6%
43	Haute-Loire	9 163	54,8%	7 563	45,2%	5 507	48,7%	5 795	51,3%	2 530	51,8%	2 357	48,2%
63	Puy-de-Dôme	27 771	52,7%	24 933	47,3%	22 026	47,6%	24 220	52,4%	9 416	50,4%	9 260	49,6%
69	Rhône	89 468	50,8%	86 806	49,2%	71 759	46,8%	81 563	53,2%	31 048	51,3%	29 446	48,7%
73	Savoie	20 140	52,9%	17 930	47,1%	11 720	48,7%	12 340	51,3%	5 233	52,3%	4 780	47,7%
74	Haute-Savoie	40 278	52,8%	36 037	47,2%	20 298	49,6%	20 665	50,4%	9 529	51,3%	9 052	48,7%
Auvergne-Rhône-Alpes		351 074	52,6%	316 911	47,4%	244 299	47,9%	265 309	52,1%	115 334	51,3%	109 374	48,7%

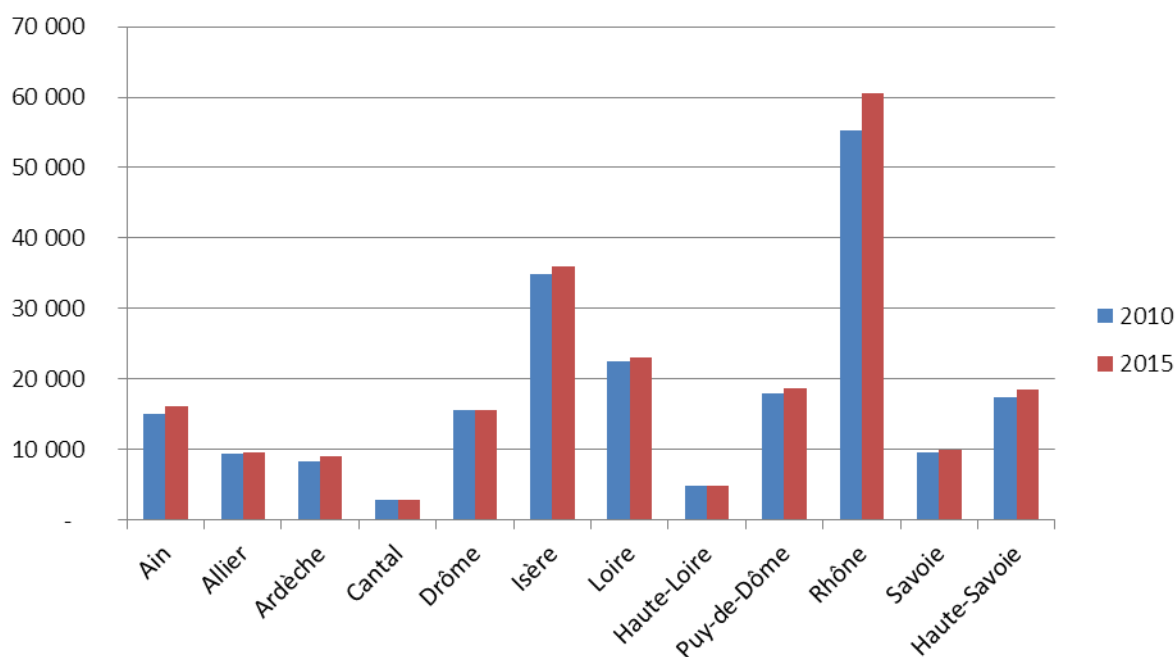
Source : Insee - Recensement de la population 2015



Source INSEE : recensement de la population 2015

Répartition femmes/hommes pour les NEET de 15 à 29 ans :

Le nombre des NEET est passé de 213.332 jeunes en 2010 à 224.708 jeunes en 2015 soit un taux de progression de 5,3 %. Si on se réfère au graphique ci-dessous, on constate que le Rhône est département où l'évolution est la plus forte (+9.6%), suivi de l'Ardèche (+7.2%) et du département de l'Ain (+ 7%). A contrario, le Cantal (+0.1%) et la Drôme (+0.4%) connaissent une stabilité de leur nombre de NEET.



Jeunes Décrochés / décrocheurs :

Si les jeunes pâtissent fortement des dysfonctionnements du marché du travail, ils sont aussi confrontés à des problèmes de décrochage scolaire.

Les services de l'Education Nationale en ARA ont mis en place diverses modalités de repérage :

- Tout d'abord, par l'intermédiaire du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) permet d'obtenir la liste des élèves « potentiellement » non scolarisés (SIEI). Sur la base de ces listes nominatives, les acteurs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) vont prendre contact directement avec les jeunes repérés pour vérifier leur situation et leur proposer un accompagnement pour un retour vers la formation ou un accès à l'emploi ;
- Puis, via des applicatifs locaux partagés visant à optimiser le repérage et le suivi en temps réel de ces jeunes décrocheurs. Une fois repérés, en temps réel, le jeune est pris en charge et accompagnés ;
- Enfin par le biais de la plateforme « reviens te former ». Celle-ci permet des jeunes qui ont quitté le système de formation initiale sans qualification de reprendre contact et d'envisager une reprise de formation.

Malgré ces outils et cet accompagnement, des jeunes sortent « des radars » et deviennent invisibles. Ces derniers sont estimés à 3.963 jeunes répartis de la manière suivante :

	Année scolaire 2017-2018		
	Nombre total de potentiellement décrochés (avant toilettage des listes)	Nombre d'invisibles	Taux
Clermont-Ferrand	4425	562	13
Grenoble	7440	1215	16
Lyon	8835	2188	25
Région académique	20700	3963	19

Sur l'académie de Clermont Ferrand, les jeunes invisibles sont 562 soit 19 %. Ils se concentrent essentiellement dans le Puy de Dôme avec 284 jeunes et essentiellement à Clermont Ferrand. A l'inverse, le Cantal est le département qui en compte le moins avec 37

jeunes. Sur ces 560 jeunes, 196 sont issus de ZRR et 31 de territoires QPV soit 227 ce qui représentent 40 %.

Répartition par QPV et ZRR

PSAD	Public cible - jeunes « invisibles »				
	QPV	ZRR	QPV+ZRR	Hors public prioritaire	Total invisibles
Cantal					
Aurillac	1	6	7	11	18
St Flour	0	17	17	2	19
Total Cantal	1	23	24	13	37
Allier					
Montluçon	4	26	30	19	49
Moulins	2	30	32	29	61
Vichy	5	16	21	50	71
Total Allier	11	72	83	98	181
Haute Loire					
Haut Allier (Brioude)	0	8	8	2	10
Le Puy	0	35	35	1	36
Yssingaux	0	7	7	7	14
Total Haute Loire	0	50	50	10	60
Puy de Dôme					
Clermont	14	9	23	115	138
Issoire	1	2	3	24	27
Livradois Forez/Thiers	2	33	35	16	51
Riom Combrailles	2	7	9	59	68
Total Puy de Dôme	19	51	70	214	284
Total académie	31	196	227	335	562

Sur l'académie de Grenoble, le nombre de jeunes invisibles passent à 1.215 soit 16 % du nombre de décrocheurs. Ils sont localisés essentiellement en Isère (478) et en Haute Savoie (398). Si l'on s'attache au ratio, celui de la Drôme (17% dépasse celui l'Isère (17% contre 15%).

C'est sur l'académie de Lyon que le nombre de jeunes invisibles est le plus important soit 2.188, soit un ratio de 25%. Ce s'explique par des territoires plus densément peuplés. C'est bien sur dans le Rhône que ces jeunes se concentrent. Ils sont 1.118 soit 22% de la population cible. Si on se réfère aux ratios, ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans la Loire avec 30% (672) et dans l'Ain, 28% soit 398.

PSAD	Nombre de décrocheurs SIEI + repérage en temps réel	Invisibles	%
Ain			
Ain Est	387	106	27
Ain Ouest	547	150	27
Ain Sud	403	123	30
Beaujolais Val de Saône	82	19	23
Total Ain	1419	398	28
Loire			
Loire Centre	403	80	20
Loire Nord	417	125	30
Loire Sud	1442	467	32
Total Loire	2262	672	30
Rhône			
Beaujolais Val de Saône	444	101	23
Lyon Nord	567	110	20
Lyon Nord Est	1032	271	26
Lyon Sud Est	1581	390	26
Monts du Lyonnais	971	131	14
Rhône Sud	559	115	20
Total Rhône	5154	1118	22
Total académie	8835	2188	25

Données NEET extraites d'I-MILO

Departement	Code structure	Nom officiel structure	01-NEET	02-PA	03-PA1ENT	04-Accompagné TH	05-Accompagné TH en cours de reco	06-Rupture GJ
01	01004	01-ML AMBERIEU EN BUGEY	2 751	844	95	86	12	37
	01053	01-ML BOURG EN BRESSE	5 849	1 343	307	189	7	35
	01283	01-ML OYONNAX	2 991	739	275	68	9	20
01 Total			11 591	2 926	677	343	28	92
03	03185	03-ML MONTLUCON	2 414	789	276	101	0	43
	03190	03-ML MOULINS	2 103	739	164	112	7	53
	03310	03-ML VICHY	2 463	741	135	120	9	30
03 Total			6 980	2 269	575	333	16	126
07	07010	07-ML ANNONAY	1 972	607	110	50	2	55
	07019	07-ML AUBENAS	2 306	566	193	35	2	44
	07319	07-ML LE TEIL	1 912	515	170	32	0	56
07 Total			6 190	1 688	473	117	4	155
15	15014	15-ML AURILLAC	1 226	409	62	50	2	35
	15187	15-ML ST FLOUR MAURIAC	796	320	89	14	1	10
15 Total			2 022	729	151	64	3	45
26	26108	26-ML CREST	1 094	406	17	56	2	27
	26198	26-ML MONTELIMAR	1 684	578	81	53	2	45
	26220	26-ML NYONS	1 575	461	82	49	4	41
	26281	26-ML ROMANS SUR ISERE	3 638	911	311	110	14	49
	26362	26-ML VALENCE	3 504	1 000	404	93	12	38
26 Total			11 495	3 356	895	361	34	200
38	38034	38-ML BEAUREPAIRE	1 267	385	99	40	7	27
	38140	38-ML CROLLES	1 837	555	136	27	4	7

	38151	38-ML ECHIROLLES	2 270	692	215	87	22	19
	38169	38-ML ISERE DRAC VERCORS	1 701	672	222	47	2	17
	38185	38-ML GRENOBLE	4 514	1 236	310	105	4	44
	38416	38-ML SAINT-MARCELLIN	822	259	33	22	0	34
	38421	38-ML ST MARTIN D HERES	1 156	333	11	33	0	11
	38509	38-ML LA TOUR DU PIN	6 164	1 401	431	105	16	44
	38544	38-ML VIENNE	3 295	649	109	43	2	37
	38562	38-ML ALPES SUD ISÈRE	1 052	313	107	21	1	12
	38563	38-ML VOIRON	1 849	589	202	71	2	15
38 Total			25 927	7 084	1 875	601	60	267
42	42095	42-ML FIRMINY	1 667	513	105	57	4	41
	42147	42-ML MONTBRISON	3 064	761	267	83	24	38
	42187	42-ML ROANNE	3 018	1 032	230	129	3	85
	42207	42-ML ST CHAMOND	2 535	617	139	66	1	17
	42218	42-ML ST ETIENNE	6 270	1 874	759	124	8	58
42 Total			16 554	4 797	1 500	459	40	239
43	43040	43- ML BRIOUDE	782	229	9	53	1	15
	43157	43-ML LE PUY EN VELAY	1 645	785	211	97	4	31
	43268	43-ML YSSINGEAUX	1 167	475	135	50	0	27
43 Total			3 594	1 489	355	200	5	73
63	63003	63-ML LIVRADOIS FOREZ	411	240	65	20	0	40
	63113	63-ML CLERMONT FERRAND	6 547	2 025	600	196	10	110
	63124	63-ML SECTEUR COURNON	1 616	581	179	67	2	57
	63178	63-ML ISSOIRE	1 225	481	154	35	0	38
	63300	63-ML RIOM	1 966	495	191	49	1	34
	63430	63-ML THIERS	1 333	362	71	42	0	37
63 Total			13 098	4 184	1 260	409	13	316

69	69088	69-ML RILLIEUX LA PAPE	2 721	759	213	29	3	32
	69091	69-ML GIVORS	1 271	413	63	34	3	35
	69149	69-ML OULLINS	2 870	723	166	60	11	28
	69199	69-ML ST FONS	3 334	891	217	56	15	23
	69243	69-ML TARARE	1 687	378	133	37	2	14
	69244	69-ML TASSIN LA DEMI LUNE	2 164	563	93	52	2	36
	69256	69-ML VAULX EN VELIN	1 861	637	105	48	9	24
	69259	69-ML VENISSIEUX	2 566	784	177	65	9	17
	69264	69-ML VILLEFRANCHE SUR SAONE	3 184	679	128	31	2	22
	69266	69-ML VILLEURBANNE	4 437	1 241	239	96	9	34
	69275	69-ML DECINES CHARPIEU	3 391	949	270	64	7	32
	69382	69-ML LYON	13 062	3 330	1 136	221	36	86
69 Total			42 548	11 347	2 940	793	108	383
73	73008	73-ML AIX LES BAINS	1 294	417	107	44	1	26
	73011	73-ML ALBERTVILLE	1 555	564	113	36	2	22
	73065	73-ML BASSIN CHAMBERIEN	3 684	1 491	377	130	12	33
	73248	73-ML ST JEAN DE MAURIENNE	627	295	66	10	0	10
73 Total			7 160	2 767	663	220	15	91
74	74010	74-ML ANNECY	4 327	1 110	261	125	15	37
	74012	74-ML ANNEMASSE	3 463	857	172	59	3	23
	74081	74-ML CLUSES	2 933	908	136	69	1	30
	74281	74-ML-CHABLAIS	2 103	774	179	67	16	39
74 Total			12 826	3 649	748	320	35	129
Total général			159 985	46 285	12 112	4 220	361	2 116

NEET et données I MILO :

Si on se réfère aux données extraites d'I- MILO qui est l'outil de suivi et de gestion des Missions Locales (ML), le tableau de bord met en exergue à fin 2018, 160.000 jeunes identifiés comme NEET. Ce taux serait donc en baisse si l'on se rapporte aux chiffres issus du dernier recensement de la population intervenu en 2015 (soit 224.708 jeunes). Parmi eux, 9.600 Jeunes actifs non occupés (JANO) issus des zones en revitalisation rurale ont été recensés. Ce qui confirme que la majorité des NEET se trouvent en zones urbaines ou péri-urbaines. Le nombre de jeunes en parcours d'accompagnement sans proposition depuis plus de 3 mois a fortement augmenté, passant de 7.612 jeunes en 2017 à 12.329 jeunes à fin 2018. En parallèle, les ML ont accompagnés légèrement moins de jeunes en 2018 (114.517) qu'en 2017 (122.651). Le nombre de « jeunes premier accueil » baisse aussi, passant de 46.244 jeunes à 47.826 jeunes. Ces derniers font moins appel aux institutions pour les accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Pourtant, les jeunes qui acceptent d'intégrer les parcours proposés par les ML sont moins nombreux à sortir du système sans solution en 2018 (13.971 jeunes) qu'en 2017 (18.489 jeunes). Par ailleurs, le nombre de jeunes sortis de parcours sans solution connue connaît lui aussi une augmentation, 13.971 jeunes en 2018, il atteint 18.489 jeunes en 2017.

NEET en situation de handicap :

En ce qui concerne la population jeunes en situation de handicap, le réseau Chéops a identifié, en 2018, pour l'ensemble de la région, 816 jeunes en fin d'accompagnement CAP Emploi pour des raisons autres que la reprise d'emploi, la création d'activité, la formation, les déménagements et autres relais partenaire. Sur ces 816 jeunes, 269 ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Ce chiffre est en augmentation depuis 2016 passant de 1844 jeunes à 269 jeunes. Ces jeunes se retrouvent essentiellement en Isère (80 jeunes), dans le Puy-de-Dôme (50 jeunes) et dans le Rhône (40 jeunes).

Ces jeunes sont minoritaires dans le Cantal et en Ardèche puisque seulement 3 jeunes ont été identifiés dans ces 2 départements.

Jeunes TH en fin d'accompagnement Cap emploi pour autres raisons que: reprise d'emploi, création d'activité, formation plus de six mois, déménagement, relais partenaires

	2016			2017			2018		
	total	dont acco Pole emploi	Dont non-inscrits Pole emploi	total	dont acco Pole emploi	Dont non-inscrits Pole emploi	total	dont acco Pole emploi	Dont non-inscrits Pole emploi
Drôme	74	67	7	77	70	7	98	90	8
Ardèche	38	22	16	50	40	10	47	44	3
Ain	25	21	4	32	29	3	51	39	12
Loire	53	32	21	51	38	13	61	35	26
Savoie	21	18	3	32	28	4	31	29	2
Haute Savoie	31	26	5	42	35	7	45	40	5
Isère	141	90	51	130	68	62	157	77	80
Rhône	164	148	16	112	86	26	128	88	40
Allier	35	24	11	49	42	7	22	17	5
Cantal	16	7	9	9	6	3	7	4	3
Haute Loire	48	31	17	38	14	24	62	27	35
Puy de Dôme	62	38	24	78	49	29	107	57	50
Total Région	708	524	184	700	505	195	816	547	2626

De plus en plus aujourd'hui, être NEET peut être synonyme de retrait durable du marché du travail. Cependant, le terme NEET reflète un large éventail de profils et de réalité. Il n'y a pas de modèle unique mais divers parcours.

Référence :

- Le recensement INSEE de la population en 2015
- Rapport du commissariat général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) (France Stratégie) de 2017-volet l'insertion professionnelle des jeunes
- Rapport de Claire Bernot Caboche sur les jeunes invisibles
- Données extraite d'I-MILO logiciel des Missions Locales communiquées par AMILAURA
- Données transmises par le réseau CHEOPS sur les jeunes en situation de handicap

Annexe 2- Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature est entièrement dématérialisé et est accessible sur le site : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-ara-reperer-publics-invisibles

Il devra être entièrement complété en ligne et il comprend les pièces suivantes :

1. Identification du porteur de projet
2. Identification des partenaires du consortium (le cas échéant)
3. Synthèse du projet
4. Description détaillée du projet, mettant notamment en avant :
 - a. La pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets ;
 - b. La qualité et la densité des partenariats territoriaux dans une logique d'accompagnement global et d'articulation aux dispositifs et acteurs existants ;
 - c. L'ambition en matière de résultats et d'impact ;
 - d. La qualité et la crédibilité du porteur de projet ou du consortium ;
 - e. Les éléments financiers prévisionnels du projet, en complétant l'annexe financière détaillant les dépenses du projet par nature, par structure et par an ; plan de financement exprimant le besoin de financement sur la durée du projet ; tableau de synthèse emplois/ressources du projet (les tableaux en format « .xls » sont fournis avec le dossier de candidature en ligne).
 - f. Les indicateurs et la grille de lecture (**à ne pas remplir à ce stade, donnés seulement pour information**)
5. Pièces à joindre au dossier :
 - a. Lettres d'engagement ou de manifestation d'intérêts (format libre ne dépassant pas une page) à l'égard du projet de la part des structures publiques ou privées soutenant (financièrement ou non) la démarche ;
 - b. CV des personnes clés ;
 - c. Fiche SIREN de moins de trois mois ;
 - d. Un document attestant du pouvoir de signature du représentant légal du porteur de projet ;
 - e. Comptes annuels approuvés sur les trois dernières années (ou tout document permettant de juger de la capacité financière pour les structures n'ayant pas trois ans d'existence) ;
 - f. Accord de consortium signé ou projet d'accord (format libre).

Annexe 3 - Modalités de dépôt

Les candidats sont invités à se connecter sur le site suivant pour remplir en ligne leur dossier de candidature : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-ara-reperer-publics-invisibles

Il conviendra, pour chaque candidat, de créer en amont un compte usager via le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up.

Le site offre une plateforme et des échanges sécurisés. En tout état de cause, l'éligibilité ne pourra être prononcée qu'une fois le dossier complété en ligne et sur la base des éléments demandés. Tout dossier incomplet sera jugé irrecevable et ne sera pas instruit.

Les candidats peuvent consulter le tutoriel "usager" disponible ici pour toute question concernant la réponse dématérialisée à l'appel à projets : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

Annexe 4 - Liste des indicateurs socles

Des informations complémentaires nécessaires au bon renseignement de ces indicateurs seront transmises au porteur de projet lauréat au moment du conventionnement. Un outil de collecte est notamment en cours d'élaboration pour faciliter la complétude de ces indicateurs.

Le cas échéant, la DI(R)ECCTE peut fixer des indicateurs complémentaires et spécifiques à l'appel à projets régional.

1. Indicateurs globaux

1. Suivi quantitatif

1.1	Nombre de personnes repérées
1.2	Nombre de personnes repérées, mais non mobilisées (sous ensemble personnes repérées)
1.3	Nombre de personnes repérées et mobilisées (sous ensemble personnes repérées)
1.4	Nombre de personnes repérées et mobilisées, abandonnant le programme en cours + taux d'abandon (nombre d'abandons/nom
1.5	Durée moyenne du parcours

2. Pilotage qualitatif

2.1	Nombre de personnes ayant eu un emploi les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours de repérage et de mobilisation et nom parcours + évolution entre la situation au début du parcours et à la fin du parcours
2.2	Nombre de personnes inscrites auprès du SPE au début et à la fin du parcours de repérage et de mobilisation + évolution entre la
2.3	Nombre de personnes ayant un logement autonome au début et à la fin du parcours de repérage et de mobilisation + évolution
2.4	Nombre de personnes bénéficiaires de la protection universelle maladie au début et à la fin du parcours + évolution entre la situ
2.5	Nombre de personnes disposant d'un moyen de transport (personnel ou collectif) au début et à la fin du parcours de repérage et début et à la fin du parcours
2.6	Nombre de personnes disposant d'une ressource financière régulière au début et à la fin du parcours de repérage et de mobilisa du parcours
2.7	Nombre de personnes disposant d'une pièce d'identité valide au début et à la fin du parcours de repérage et de mobilisation + é
2.8	Nombre de personnes ayant eu un contact avec un conseiller (social, professionnel, santé, accès aux droits) dans les 3 mois qui p mobilisation et nombre de personnes ayant eu un contact avec un conseiller (dédié au programme de repérage et de mobilisat droits) dans les 3 derniers mois qui précèdent la fin du parcours + évolution entre la situation au début et à la fin du parcours
2.9	Taux de personnes repérées et mobilisées orientées vers le service public de l'emploi ou un opérateur de l'insertion professionne pulic de l'emploi+ nombre de personnes orientés vers un opérateur de l'insertion professionnelle)/nombre de personnes repéré

2. Données communes PIC - identification des caractéristiques du public cible (*)

	Information demandée	A défaut : Information simplifiée
Bénéficiaires	Sexe (H/F)	
	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Année de naissance
	Adresse complète	Code postal de la ville de résidence
	Résident d'un quartier prioritaire de la ville (<i>adresse vérifiée par le CGET</i>) modalités techniques de remplissage détaillées par la suite.	
	Diplôme détenu le plus élevé et année d'obtention (si décrocheur scolaire sans diplôme, l'indiquer)	
	Personne disposant d'une reconnaissance du statut de travailleur handicapé	Travailleur handicapé (donnée déclarative O/N)

* Sauf mention contraire, les données sur les bénéficiaires s'entendent à l'entrée dans le dispositif de formation ou d'accompagnement

1. Situation au début du parcours de repérage et de mobilisation			2. Abandons pendant le parcours de repérage et de mobilisation		
Rubrique	Description	Valeur	Rubrique	Description	Valeur
	Date de début du parcours	Date	Continuité du parcours	A abandonné le parcours de repérage et de mobilisation	O/N
			Si oui à la question précédente		
1.1. Dynamique professionnelle	A un projet professionnel	O/N	2.1. Motifs d'abandon du parcours	Décès	
	Nombre de jours effectués en immersion professionnelle dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours	Nombre		Déménagement	
	Nombre de formations effectuées dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours	Nombre		Abandon du fait de la personne (ex : démobilisation, perte de motivation, indisponibilité, manque de mobilité, problème de santé...)	
	A eu un emploi dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours	O/N		Abandon du fait de la structure (ex : non respect des règles)	
	Est inscrit auprès du SPE (Pôle emploi, mission locale, cap emploi)	O/N			
1.2. Logement	Hébergé par un tiers (parents, famille, amis)	O/N			
	Logement autonome (dont Foyers Jeunes Travailleurs)	O/N			
	En situation d'hébergement temporaire (CHRS, hôtel, autre foyer, sans hébergement, hébergement nomade)	O/N			
1.3. Santé/accès au soin	En possession d'une carte vitale valide	O/N			
	Bénéficiaire de la protection universelle maladie (affilié à la sécurité sociale)	O/N			
	Bénéficiaire d'une protection complémentaire santé (affilié à une mutuelle complémentaire, dont CMUC et ACS)	O/N			
	A déclaré un médecin traitant	O/N			
1.4. Mobilité	Moyen de transport personnel	O/N			
	Moyen de transport collectif	O/N			
	Titulaire du permis de conduire	O/N			
1.5. Ressources financières	Dispose d'une ressource financière régulière (RSA, AAH, aides de la CAF, aide du contrat jeune majeur, ADA...)	O/N			
1.6. Accès aux droits / engagement / Citoyenneté	Pièce d'identité valide	O/N			
	Compte bancaire à son nom	O/N			
	Domiciliation	O/N			
	A effectué la journée défense et citoyenneté	O/N			
	A effectué un service civique dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours	O/N			
1.7. Eloignement de la personne à un dispositif d'accompagnement	A eu aucun contact avec un conseiller (social, professionnel, santé, accès aux droits) dans les 12 mois qui précèdent le début du parcours (à partir de la date de début du parcours de repérage et de mobilisation)	O/N			
	A eu un aucun contact avec un conseiller (social, professionnel, santé, accès aux droits) dans les 6 mois qui précèdent le début du parcours (à partir de la date de début du parcours de repérage et de mobilisation)	O/N			
	A eu aucun contact avec un conseiller (social, professionnel, santé, accès aux droits) dans les 3 mois qui précèdent le début du parcours (à partir de la date de début du parcours de repérage et de mobilisation)	O/N			

3. Situation à la fin du parcours de repérage et de mobilisation

Rubrique	Description	Valeur
	Date de fin du parcours	Date
3.1. Dynamique professionnelle	A un projet professionnel	O/N
	Nombre de jours effectués en immersion professionnelle pendant le parcours	Nombre
	Nombre de formations effectuées pendant le parcours	Nombre
	A eu un emploi pendant le parcours	O/N
	Est inscrit auprès du SPE (Pôle emploi, mission locale, cap emploi)	O/N
3.2. Logement	Hébergé par un tiers (parents, famille, amis)	O/N
	Logement autonome (dont Foyers Jeunes Travailleurs)	O/N
	En situation d'hébergement temporaire (CHRS, hôtel, autre foyer, sans hébergement, hébergement nomade)	O/N
3.3. Santé/accès au soin	En possession d'une carte vitale valide	O/N
	Bénéficiaire de la protection universelle maladie (affiliée à la sécurité sociale)	O/N
	Bénéficiaire d'une protection complémentaire santé (affilié à une mutuelle complémentaire, dont CMUc et ACS)	O/N
	A déclaré un médecin traitant pendant le parcours	O/N
3.4. Mobilité	Moyen de transport personnel	O/N
	Moyen de transport collectif	O/N
	Titulaire du permis de conduire	O/N
3.5. Ressources financières	Dispose d'une ressource financière régulière ou a fait la démarche pour en obtenir une (RSA, AAH, aides de la CAF, aide du contrat jeune majeur, allocation GJ, ADA...)	O/N
3.6. Accès aux droits / engagement / Citoyenneté	Pièce d'identité valide	O/N
	Compte bancaire à son nom	O/N
	Domiciliation	O/N
	A effectué la journée défense et citoyenneté	
	A effectué un service civique pendant le parcours (du début du parcours jusqu'à un mois après)	O/N
3.7. Intensité de l'accompagnement	Nombre de contact avec un conseiller dédié au programme de repérage et de mobilisation pendant le parcours	Nombre
	A eu un contact avec un conseiller (dédié au programme de repérage et de mobilisation et / ou social, professionnel, santé, accès aux droits) dans les 3 derniers mois qui précèdent la fin du parcours (à partir de la date de fin du parcours de repérage et de mobilisation)	O/N
	A eu un contact avec un conseiller (dédié au programme de repérage et de mobilisation et / ou social, professionnel, santé, accès aux droits) dans le mois qui précède la fin du parcours	O/N
3.8. Orientation / Passage de relais	Orientation vers le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi) pendant le parcours	O/N
	Orientation vers un opérateur de l'insertion professionnelle (EPIDE, E2C, SMA, SMV, SIAE....) pendant le parcours	O/N
	Orientation vers un opérateur autre que le SPE ou un opérateur de l'insertion professionnelle pendant le parcours	O/N

Annexe 5 : grille de lecture

ONGLET 1 : INDICATEURS GLOBAUX

Personnes repérées : personnes cibles de l'AAP, c'est-à-dire en priorité les jeunes 16-29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en stage, issus des QPV et zones rurales et en situation de handicap repérées par les actions mises en œuvre.

Personnes repérées, mais non mobilisées (sous ensemble personnes repérées) : personnes entrées en contact par le biais des actions de repérage et de mobilisation mais qui ne souhaitent pas être accompagnées pour trouver la situation la plus adaptée à leur situation.

Personnes repérées et mobilisées (sous ensemble personnes repérées) : personnes entrées en contact par le biais des actions de repérage et de mobilisation, qui souhaitent être accompagnées pour trouver la solution la plus adaptée à leur situation et qui sont pris en charge par un acteur relai à l'issue des actions de repérage et de mobilisation.

Personnes repérées et mobilisées, abandonnant le programme en cours (sous ensemble personnes repérées et mobilisées) : personnes entrées en contact par le biais des actions de repérage et qui souhaitent être accompagnées pour trouver la solution la plus adaptée à leur situation mais dont le programme ne permet pas d'assurer un passage de relais vers le partenaire le plus adapté à leur situation.

DONNES SPECIFIQUES (à remplir pour le public des personnes repérées et mobilisées)

1. Situation au début du parcours de repérage et de mobilisation

La date de début dans le parcours correspond à la date du 1^{er} contact avec la personne ciblée.

1.1. Dynamique professionnelle

-Indicateur « nombre de jours effectués en immersion professionnelle dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours »

Personnes ayant effectué au moins 1 jour d'immersion (PMSMP, stage) avant le début du parcours de repérage et de mobilisation.

-Indicateur « nombre de formations effectuées dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours »

Personnes ayant démarré une formation (dont formation certifiante et formation qualifiante) dans les 12 mois précédant le début du parcours de repérage et de mobilisation.

-Indicateur « a eu un emploi dans les 12 mois précédant l'entrée dans le parcours »

Personne ayant eu une période d'emploi (interim, CDD + ou - 6 mois, emploi saisonnier, parcours emplois compétences, CDI, autres situations professionnelles -AFPR, POE, Jeunes au pair-) dans les 12 mois précédant le début du parcours de repérage et de mobilisation.

-Indicateur « inscrit auprès du SPE »

On considère qu'une personne est inscrite auprès du SPE s'il est inscrit auprès de Pôle emploi ou s'il a un dossier ouvert à la mission locale.

1.4. Mobilité

-Indicateur « moyen de transport personnel »

Le moyen de transport principal utilisé est un transport personnel (voiture, vélo).

-Indicateur « moyen de transport collectif »

Le moyen de transport principal utilisé est un transport collectif (transport en commun et scolaire).

-Indicateur « titulaire du permis de conduire »

Cet indicateur ne prend pas en compte les personnes qui ont débuté une démarche pour obtenir le permis de conduire.

1.7. Intensité de l'accompagnement

-Indicateur « a eu un contact avec un référent parcours (social, professionnel, santé, accès aux droits...) ans les 12 mois qui précèdent le début du parcours

Un contact correspond à une interaction entre la personne et le professionnel : appel téléphonique, entretien, rendez-vous, conversation par mails, réseaux sociaux.... Un simple envoi d'un message par le référent parcours sans réponse de la personne n'est pas considéré comme un contact.

-A eu un aucun contact avec un conseiller (social, professionnel, santé, accès aux droits...) dans les 6 mois qui précèdent le début du parcours

Un contact correspond à une interaction entre la personne et le professionnel : appel téléphonique, entretien, rendez-vous, conversation par mails, réseaux sociaux.... Un simple envoi d'un message par le référent parcours sans réponse de la personne n'est pas considéré comme un contact.

2. Abandon pendant le parcours de repérage et de mobilisation

Cette catégorie n'est à compléter QUE si la personne a abandonné le parcours avant un passage de relais dans un dispositif de droit commun.

3. Situation à la fin du parcours de repérage et de mobilisation

Cette catégorie n'est à compléter QUE si le jeune n'a pas abandonné le parcours avant un passage de relais dans un dispositif de droit commun.

La date de fin du parcours correspond à la date de l'orientation ou passage de relais à un acteur de droit commun proposant la solution la plus adaptée à la situation de la personne.

3.1. Dynamique professionnelle

-indicateur « a eu un emploi pendant le parcours »

Est considéré comme un emploi un, interim, CDD + ou - 6 mois, emploi saisonnier, parcours emplois compétences, CDI, autres situations professionnelles -AFPR, POE, Jeunes au pair. L'objectif étant de

comptabiliser la progression de l'accès à l'emploi pendant le parcours, il est possible de comptabiliser un emploi même si la personne ne l'occupe plus à la fin du parcours.

3.8. Orientation

-indicateur « Orientation/passage de relais vers un opérateur autre que le SPE ou un opérateur de l'insertion professionnelle ».

Cette catégorie correspond à tous les acteurs autres que le service public de l'emploi ou de l'insertion professionnelle (EPIDE, E2C, SMA, SMV...). Cela peut correspondre aux acteurs associatifs de l'éducation, de l'information, du loisir, du sport et de la culture, de la justice, de la politique de la ville, du logement, de l'orientation, de la formation, de la cohésion sociale, de la santé, du handicap et de l'emploi au bénéfice des jeunes, les organismes de protection sociale etc.

